Délibération : N°2026-10-15 : 24

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM s'est réuni en séance plénière le jeudi 15 octobre 2026, sous la présidence de Monsieur Philippe LYX, Président du Conseil d'administration.

Point à l'ordre du jour : **Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du jeudi 25 juin 2026**

Membres du conseil en exercice ayant Voix délibérative :	**26**
Membres présents :	**25**
Dont membres ayant voix délibérative :	17
Membres représentés ayant voix délibérative :	8
Quorum :	**13**

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président du Conseil d'Administration demande aux membres de se prononcer sous réserve des modifications apportées :

Le résultat du vote est le suivant :
Membres présents ou représentés : 25

Pour : 25 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve : le **procès-verbal du Conseil d'Administration du jeudi 25 juin 2026, avec 25 voix pour.**

Fait à Montpellier, le 20 octobre 2026
Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Philippe LYX



Transmise à la Rectrice le : 22/10/2026

Modalités de recours contre la présente délibération :
En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère règlementaire.

Montpellier, le 25 juin 2026

167ème séance

Procès-verbal du Conseil d'Administration siégeant en formation plénière
Jeudi 25 juin 2026

Assistaient à la réunion :

Membres présents avec voix délibérative :

Membres élus

Collège i :	M. Julien CAMBEDOUZOU, Mme Delphine PAOLUCCI représentée par M. Emmanuel VRANCKEN, M. David VIRIEUX, Mme Christine JOLY-DUHAMEL représentée par M. David VIRIEUX.
Collège iii :	M. Tahar AYAD, Mme Chrystelle SALAMEH, M. Lubomir VEZENKOV, M. Emmanuel VRANCKEN.
Collège iv :	M. Michaël CARBONI représenté par M. Julien CAMBEDOUZOU.
Collège IATS :	Mme Johanna BISMUTH, Mme Loubna ATFANE, M. Pascal VERDIE
Collège des Usagers :	M. Félix YZOPT-DUTTON, Mme Marianne EYMOND-LANG représentée par M. Matthias NOUALHAT, M. Matthias NOUALHAT, Mme Nell PILATI--CHARTIER, Mme Anaïs GREGOIRE représentée par Mme Nell PILATI—CHARTIER.

Membres extérieurs nommés : Mme Claire GATECEL, M. Philippe LYX

Membres élus : Mme Véronique FLACHAIRE représentée par M. Philippe LYX, Mme Julie PERSON, M. David BARIAU, M. Roland DAVITIAN, M. Alain GOASGUEN

Avec voix consultative : M. Pascal DUMY (Directeur de l'ENSCM), Mme Fatima FILIPPIN (Directrice Générale des Services), M. Frédéric MARQUE (responsable du service financier-Agent comptable), M. Franck DOMEIZEL (Rectorat Académie de Montpellier) en visioconférence

Absents excusés- absents :

- Membre du Collège ii : M. Sébastien CLEMENT
- Membres Invités permanents : M. Philippe AUGÉ (Président de l'Université de Montpellier)

Invités : M. Marc BONNET (Association des Anciens Elèves), M. Martial LAJOIX (trésorier Association des Elèves Ingénieurs), Mme Céline Cabrol (Assistante contrôle de gestion et pilotage du Service Aide au Pilotage)

Secrétaire de séance : Mme ALEXANDRE Nathalie

240, avenue du Professeur Émile Jeanbrau - 34296 Montpellier Cedex 5 www.enscm.fr

ENS C M
Chimie Montpellier

ORDRE DU JOUR

I. Vie institutionnelle

1. Informations générales :
   a) Procédure de vacance de la fonction de directeur de l'ENSCM : modalités, calendrier ;
   b) Evolution de l'Association des Anciens Elèves (AAE) ;
   c) Elections professionnelles de décembre 2026 ;
   d) Calendrier prévisionnel des instances (CA, CEVE, CS et CSAE) ;
   e) Utilisation de la délégation accordée au directeur en matière de conventions ;
   f) Taxe d'apprentissage ;
   g) Communication sur l'enquête de satisfaction de la Direction.
2. Pour approbation – Procès-verbal du Conseil d'Administration du vendredi 13 mars 2026.
3. Election/Désignation des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants.

II. Finances

4. Pour approbation – Budget rectificatif n° 1 – 2026 ;
5. Pour approbation – Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2027 ;
6. Pour approbation – Politique d'achats responsables.

III. Ressources humaines

7. Pour approbation – Rapport Social Unique (RSU) 2025 ;
8. Pour approbation – Référentiel d'équivalences horaires 2026/2027 ;
9. Pour approbation – Lignes Directrices de Gestion (LDG) relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs (RIPEC) 2026/2027 ;
10. Pour approbation – Calendrier de fermeture de l'établissement pour l'année universitaire 2026/2027 ;
11. Pour approbation – Action Sociale d'Initiatives Etablissement (ASIE) « Restauration » et « hors restauration »

IV. Scolarité & Vie étudiante

12. Pour information – Admission des étudiants internationaux ;
13. Pour information – Présentation du calendrier de la formation par apprentissage ;
14. Pour approbation – Règlement Scolarité 2026/2027 ;
15. Pour approbation – Charte de l'engagement étudiant ;
16. Pour approbation – Cas d'exonération de droits d'inscription 2026/2027 ;
17. Pour approbation – Droits différenciés 2026/2027 ;
18. Pour approbation – Calendrier pédagogique universitaire 2026/2027 :
19. Pour approbation – Budget prévisionnel 2026/2027 de l'Association des élèves Ingénieurs et demande de subvention ;

V. Formation & Enseignement

20. Pour information – Les nouveaux équipements dans la formation ;
21. Pour information – Résultats des concours France Chimie

Questions diverses

240, avenue du Professeur Émile Jeanbrau - 34296 Montpellier Cedex 5 www.enscm.fr

I. VIE INSTITUTIONNELLE :

Le Président du Conseil d'Administration *ouvre la séance à 9h15. Il informe que le quorum requis, fixé à 24 voix présentes ou représentées, est atteint. Le Conseil peut donc délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.*

Le Président du Conseil d'Administration *informe les membres du Conseil du départ de la Directrice Générale des Services de l'ENSCM. Au nom du Conseil, il la remercie pour son engagement et l'ensemble du travail accompli durant ses deux années de fonctions au sein de l'établissement.*

1. Informations générales

a. Procédure de vacance de la fonction de directeur de l'ENSCM : modalités, calendrier (information au CSAE du 11 juin 2026)

Le Directeur rappelle que les fonctions de directrice ou de directeur de l'ENSCM, EPSCP sont déclarées vacantes à compter du 14 février 2027. Il rappelle également quelques références règlementaires :

Conformément aux dispositions de L.175-3 du code de l'éducation et du décret n°2021 441 du 13 avril 2021 modifié, la directrice ou le directeur est choisi(e) dans l'une des catégories de personnels, fonctionnaires ou non, qui ont vocation à enseigner dans l'école, sans considération de nationalité. Elle ou il est nommé(e) pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois, sur proposition du conseil d'administration, et après avis du Président de l'Etablissement Public Expérimental Université de Montpellier par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur. *Il rappelle que le règlement intérieur de l'ENSCM permet d'organiser la procédure (*TITRE 1 – Article 2 « le Directeur – procédure de nomination)

« La(le) DGS fait la demande au Ministère de la déclaration de vacance du poste auprès des services du Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. A compter de la date de la publication faite au Journal officiel, les candidats ont 4 semaines pour faire parvenir leur dossier de candidature composé d'une déclaration de candidature et d'un curriculum vitæ à l'établissement. Au titre de l'égalité de traitement entre les candidats, aucun dossier incomplet ou reçu après cette date ne pourra être retenu.

Après la clôture de réception des candidatures et validations par les services du Ministère, la(le) DGS organise la campagne des candidats en s'assurant du maintien du bon fonctionnement de l'établissement. Il assure également la communication des messages que les candidats sont susceptibles de vouloir porter à la connaissance de la communauté de l'ENSCM.

A l'issue de la campagne et au plus tard lors de la deuxième semaine de décembre, les candidats sont auditionnés par les membres d Conseil d'Administration. A l'issue des auditions, il est procédé à un vote à bulletin secret à un tour. Le résultat du vote comportant la liste des candidats classés par le nombre de vote obtenus est envoyé au Ministre chargé de la nomination ».

L'ENSCM est en contact avec le Ministère, service département du dialogue stratégique contractuel pour la préparation de la vacance au BOESR. Tout est bien avancé avec un planning validé :

→ Calendrier, rédaction de l'avis de vacance, validation Cabinet (juin)

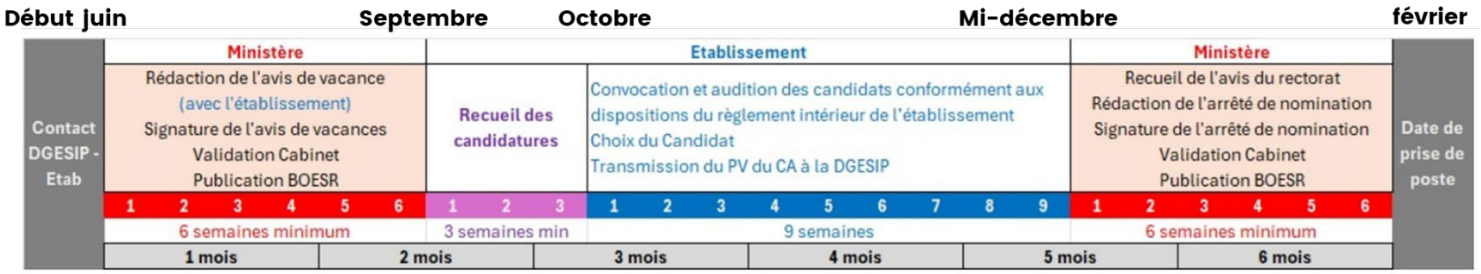

→ Publication BOESR **4 semaines** pour clôture (fin Septembre 2026)
→ Validation candidatures (début octobre 2026)
→ Campagne ENSCM et convocation candidats au CA (novembre 2026)
→ Audition des candidatures par le CA (jeudi 3 décembre 2026)
→ Remontée de la proposition du CA au Ministère + Remontée de l'avis du Président de l'EPE UM au Ministère (15 décembre 2026)
→ Rédaction de l'arrêté de nomination, validation Cabinet et publication (15 décembre 2026 – 14 février 2027)
→ Prise de fonction à partir du 14 février 2027

Le Président du Conseil d'Administration *a souhaité rappeler que les auditions des candidats à la fonction de Directeur de l'ENSCM se tiendra le 3 décembre 2026.*
En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, il veillera à garantir le respect des procédures, l'équité et l'impartialité du processus ainsi que la cohérence dans le traitement de l'ensemble des dossiers de candidature.

Afin de permettre à chacun de présenter son projet et sa vision pour l'établissement, les candidats disposeront d'un temps de parole dédié. Ils auront également l'opportunité de rencontrer les personnels de l'ENSCM.

Une membre du Collège des IATS *rappelle que ce point est passé au CSAE du 11 juin 2026 et remercie pour la transmission des informations. Elle s'interroge toutefois sur le calendrier de recrutement du Directeur(trice) Général(e) des Services et souhaite savoir si ce*

recrutement interviendra à la même période que l'élection du Directeur ou de la Directrice de l'Etablissement.

Le Président du Conseil d'Administration *réaffirme que l'ouverture du poste de DGS sera rapide et rappelle le respect, l'équité et le bon déroulement du processus.*

Le Directeur de l'ENSCM *indique aux membres du Conseil d'Administration qu'il procèdera à l'ouverture de la vacance du poste dès que possible via le service "Sous-direction de l'accompagnement des parcours des cadres supérieurs de l'administration centrale et des opérateurs". C'est ce service qui diligente la publication et étudie la recevabilité des candidatures reçues et non l'ENSCM.*

Un membre extérieur élu *demande à connaitre la date de fin d'activité de la Directrice Générale des Services et de la date effective de son départ de l'établissement.*

La Directrice Générale des Services *précise qu'elle quittera ses fonctions au sein de l'établissement pour prendre ses nouvelles fonctions à l'Université de la Nouvelle-Calédonie à compter du 1er août 2026.*

b. Evolution de l'Association des Anciens Elèves (AAE)

Le Président du Conseil d'Administration *remercie le Président de l'Association des anciens élèves ainsi que B Ruffin pour leur engagement.* Il propose la mise en place d'un groupe de travail afin de mener une réflexion sur le fonctionnement de l'association. Il suggère également que l'épouse du Président de l'association poursuivre son implication dans le suivi de ce dossier de manière pérenne.

Une membre extérieure élue et ancienne élève *fait part de son intérêt pour cette initiative et se porte volontaire pour piloter le groupe de travail.*

Le Président du Conseil d'Administration *la remercie d'avoir accepté d'assurer le pilotage de ce projet. Il souligne également la nécessité d'avancer rapidement sur les différents sujets identifiés ainsi que sur l'organisation du groupe de travail, afin de permettre la mise en place d'ici automne.*

c. Election professionnelle de décembre 2026

Renouvellement général pour une durée de quatre ans du 3 au 10 décembre 2026. Conseils nationaux et locaux. (Source : Circulaire du 17/04/2026 BO n°20 du 14 mai 2026)

Qui vote où ?

Corps concernés	CSAMESR	CSAE	CAPA ou CAPN	CPE	CCP
Professeurs des universités	X	X	-	-	-
Maîtres de conférences	X	X	-	-	-
Professeurs certifiés et agrégés	X	X	X	-	-
ATRF	X	X	X	X	-
TECH/ASI/IGE	X	X	X	X	-
ADJAENES/SAENES/AAE	X	X	X	X	-
Agents non titulaires de droit public	X	X	-	-	X
Apprentis (droit privé)	X	X	-	-	-
Personnels hébergés *	-	X	-	-	-
Intervenants extérieurs (au moins 64 HTD et contrat au 02/10/26)	X	X	-	-	X

* Agents de corps propres CNRS hébergés physiquement dans les locaux de l'ENSCM (Chimiothèque)

- Instances ENSCM (à publier sur site INTERNET)

Le CSAE créé par délibération du CA du 11 décembre 2025 : 6 titulaires, 6 suppléants, une formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail ; arrêté ENSCM du 2 avril 2016 fixant la part respective de femme (46,09%) et d'hommes (53,91%).

- Calendrier

05/10/2026	Ouverture du portail élections, les électeurs reçoivent un courriel
13/10/2026	Affichage version 1 des listes électorales
22/10/2026	Date limite de dépôt des candidatures (listes ou sigle pour les CCP)
30/10/2026	Date limite d'information des organisations syndicales si candidatures inéligibles
02/11/2026	Date limite des rectifications sur les candidatures pour les organisation syndicales
03/11/2026	Date limite de publication des listes électorales
17/11/2026	Date limite de la mise en ligne des candidatures et de remise du code de vote aux électeurs
Du 03/12/2026 à 8h au 10/12/2026 : vote électronique	

Détermination par une décision du directeur du nombre de messages autorisé pour la diffusion de la communication de chaque organisation syndicale candidate aux scrutins locaux :

- ✓ 2 messages pour le CSAE
- ✓ 1 message pour les CPE
- ✓ 1 message pour la CCP

Information prête pour diffusion auprès des personnels de l'organisation et déroulé

d. Calendrier prévisionnel des instances 2026-2027 (CA, CEVE, CS et CSAE)

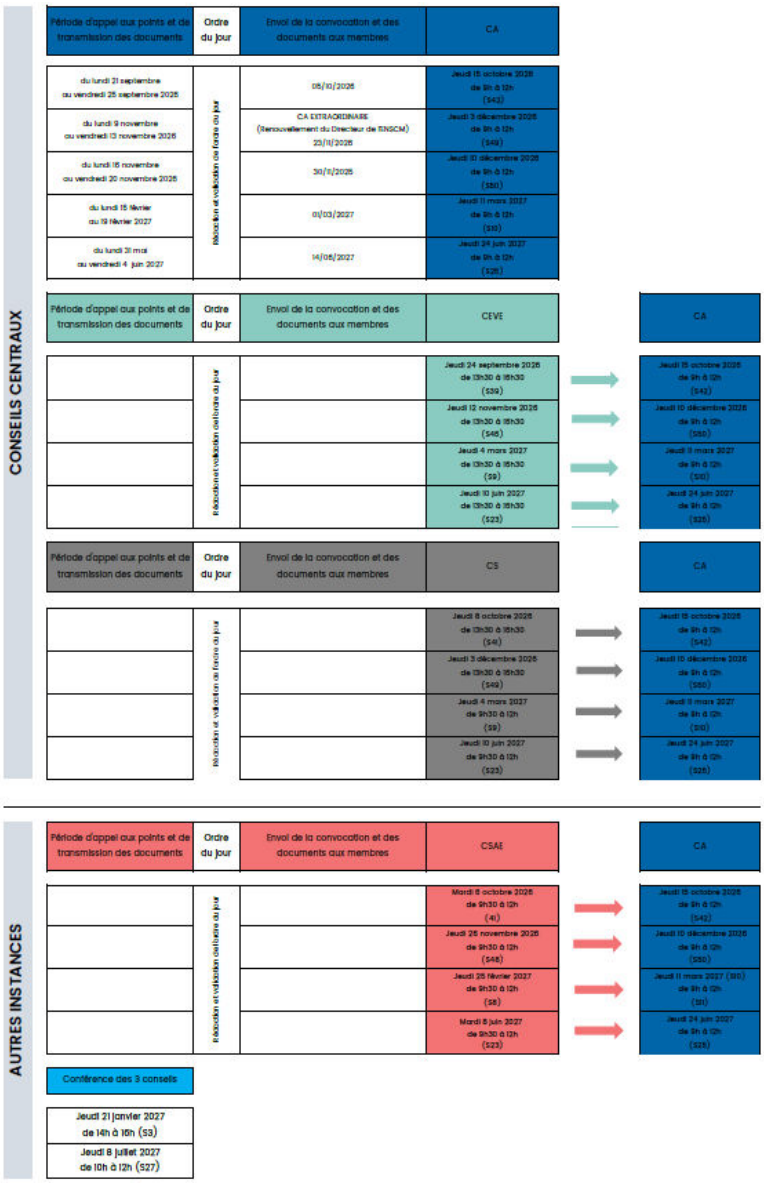

e. Utilisation de la délégation accordée au directeur en matière de conventions

Conseil d'Administration de l'ENSCM en date du 25/06/2026 Compte-rendu relatif à la délégation accordée au Directeur en matière de conventions					
Conventions avec un impact financier au débit inférieur à 40 000€					
Numéro	**Contractant**	**Secteur**	**Objet - Intitulé**	**Montant**	**Exercice**
FC000301	ENSCM / Institut Agro Montpellier		Convention relative à l'accueil à l'Institut Agro de Montpellier d'étudiant(e)s inscrit(e)s à l'ENSCM	565,20 €	2026
DC000474	GIP RENATER / ENSCM		Convention d'utilisation du réseau HDMON (référence de la convention : 2024-HDMON-003)	16 880,40€	2026
DC000475	ENSCM / UM pour le compte du Collège Doctoral de l'UM		Convention de reversement de fonds	5 000,00 €	2026
DC000479	Comue Toulouse / UM / UPVM / ENSCM / UPVD / U.Nimes /UTC / UT2J / UT / Toulouse INP / ISAE SUPAERO / INSA / INUC / CNRS / CIRAD / IRD / INRAE / INSERM / Crous Toulouse		Convention de coopération public du Datacenter Régional Occitanie (Drocc) (Réf : 2026-132-CIF/R-SNUT (du 01/01/2026 au 31/12/2030)	1 960,00 €	2026 - 2030
DC000480	CROUS MONTPELLIER OCCITANIE / ENSCM		Convention de partenariat Financier YOOT - 2026	469,70 €	2026
DC000476	MODULAUTO / ENSCM		Convention d'utilisation du service d'autoportage "ma voiture en libre-service" (du 10/04/2026 au 09/04/2028)	60,00 €	2026
Conventions avec impact financier au crédit					
Numéro	**Contractant**	**Secteur**	**Objet - Intitulé**	**Montant**	**Exercice**
26.085 (ancien n°18.074)	TOULOUSE INP-ENSIACET / ENSCM		Avenant n°1 à la convention de reversement - Projet ANR "Decarbochim" dans le cadre de l'action "Compétences et métiers d'avenir" - ANR-23-CMAS-0029	9 039 €	2026
Conventions sans impact financier					
Numéro	**Contractant**	**Secteur**	**Objet - Intitulé**	**Montant**	**Période**
FC000268 à FC000298	ENSCM / ICGM		Convention d'accueil pour travaux		24/03/2026 au 03/04/2026
FC000302	ENSCM / IEM		Avenant à la convention d'accueil pour travaux		Jusqu'au 30/04/2026
DC000473	ENSCM / Région Occitanie		Avenant à la convention "Aide régionale à la mobilité internationale des étudiants de la région occitanie"		Année universitaire 2025-2026
FC000303	INSA Rouen Normandie / FGL / ENSCM		Convention d'échange d'élèves de 3ème année dans le cadre de la Fédération Gay-Lussac (année universitaire 2026-2027)		01/09/2026 au 31/08/2027
FC000304	TOULOUSE INP ENSIACET / FGL / ENSCM		Convention d'échange d'élèves de 3ème année dans le cadre de la Fédération Gay-Lussac (année universitaire 2026-2027)		01/09/2026 au 31/08/2027
FC000306 & FC000307	ENSCMu / FGL / ENSCM		Convention de mobilité d'élève ingénieur dans le cadre de la Fédération Gay-Lussac (année universitaire 2026-2027)		01/09/2026 au 31/08/2027

f. Taxe d'apprentissage

- Bilan TA 2025

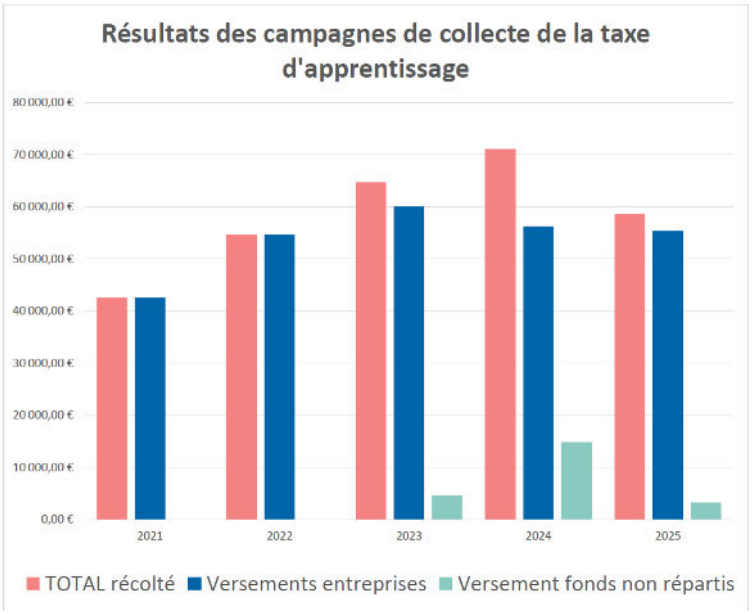

Montant TA 2025 59k légèrement inférieur à 2024, principalement du au versement de fonds non répartis.

- Stratégie de collecte TA 2026

  - Mettre à jour un tableau de contacts regroupant l'ensemble des entreprises (partenaires, des diplômés/alumni, prospects, fournisseurs, membres de conseils, entreprises accueillant des stagiaires/apprentis, etc) afin d'assurer un suivi centralisé.
  - Segmenter les entreprises selon leur niveau de relation avec l'ENSCM pour adapter les actions de prospection et les messages.
  - Déployer une communication ciblée et multicanale (courriels personnalisés, LinkedIn, courrier postal uniquement pour les anciens donateurs, kit de communication, formulaire SOLTéA prérempli). Dans le cadre de démarches RSO pour minimiser les impressions et envoi postal.
  - Mobiliser l'ensemble de l'écosystème ENSCM (direction, enseignants-chercheurs, responsables d'options, chargés de mission, ChemLab, Alumni) pour élargir la prospection.
  - Renforcer les relances personnalisées et le suivi régulier des contacts afin d'améliorer le taux de conversion.
  - Valoriser les donateurs par des remerciements, des retours sur l'impact de leur contribution et des invitations aux événements de l'école.
  - Suivre des indicateurs de performance clairs : montant collecté, nombre d'entreprises contributrices, taux de fidélisation et nombre de nouveaux donateurs.
  - Instaurer une démarche d'amélioration continue basée sur l'analyse des résultats de chaque campagne et l'ajustement de la stratégie.

- Nouvelle plaquette TA plus simplifiée, plus moderne







Le Président du Conseil d'Administration *constate que les grandes entreprises tendent à s'organiser de manière de plus en plus cloisonnée. Dans ce contexte, il révèle que l'ENSCM demeure relativement peu connue de ces entreprises, en particulier au-delà des niveaux exécutifs. Ce constat est partagé par l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.*

Un membre extérieur élu *confirme les difficultés rencontrées dans la collecte de la taxe d'apprentissage. Il indique avoir échangé avec le Directeur des Ressources Humaines de la Société ARKEMA, qui lui précisé appliquer une politique de sélection très stricte en matière d'attribution de la taxe d'apprentissage. Dans ce cadre, il a indiqué que Montpellier ne figurait pas parmi les bénéficiaires retenus.*

Un membre du collège des IATS *indique partager ce constat et estime qu'un message fort doit être porté auprès des entreprises.*

g. Communication sur l'enquête de satisfaction de la Direction

- Taux de participation

Satisfaction 2025 (site web ENSCM)

2025 : 20% (380 réponses / 1880 envois dont 945 partenaires externes)
2024 : 22% (544 réponses / 2527 envois dont 1369 partenaires externes)
2023 : 37% (562 réponses / 1521 envois)
2022 : 25% (378 réponses / 1485 envois)

Élèves ingénieurs

Enseignants-chercheurs, chercheurs, enseignants, doctorant, post-doctorants

Personnel administratif et technique (toutes BAP)

Partenaires publics/privés

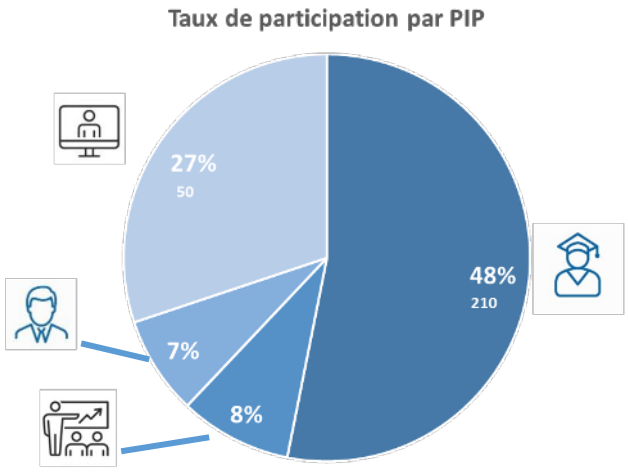

Bilan de satisfaction ENSCM

Globalement stable
Spécificités / PIP

73% DE SATISFACTION GLOBALE

PROCESSUS MANAGEMENT

PROCESSUS METIER

PROCESSUS SUPPORT

Processus/PIP	Élèves ingénieurs	Enseignants-chercheurs Chercheurs	Partenaires publics/ privés	Personnels administratifs ou techniques	Moyenne pondérée par processus
Piloter l'établissement/RSO/COM	69%	57%	80%	70%	69%
Piloter l'établissement	69%	63%	87%	68%	71%
COM (Communication)	70%	60%	NA	67%	68%
RSO	67%	50%	73%	77%	67%
Améliorer le système	67%	58%	60%	73%	65%
Recherche	NA	67%	NA	NA	67%
Formation	72%	80%	88%	NA	77%
Plateformes	NA	89%	96%	NA	93%
Valorisation	NA	71%	77%	NA	74%
Système d'information	74%	72%	NA	79%	75%
Compétences	NA	60%	NA	61%	61%
Infra /Equipements	90%	79%	NA	70%	85%
Finances/Achats	NA	73%	NA	83%	78%
Accompagner les apprenants	64%	85%	87%	NA	72%
Moyenne par PIP	72%	70%	81%	72%	73%
Moyenne générale PIP	74%				

Satisfaction globale

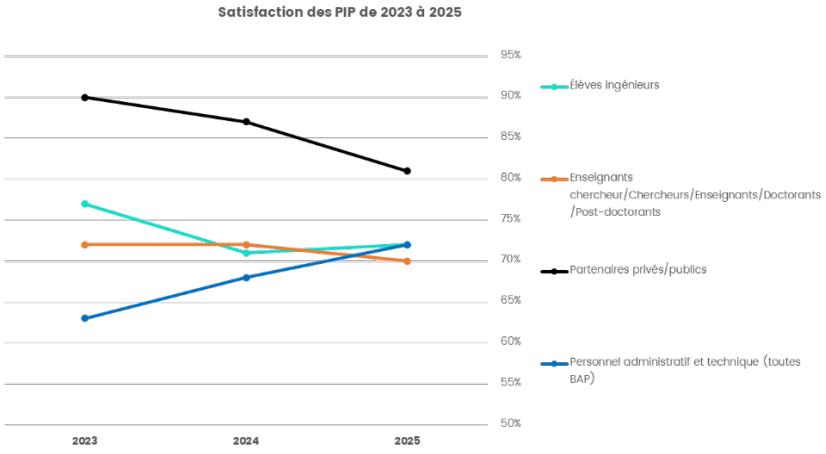

2025

72%

70%

81%

72%

Diplômés : 91%
(enquête insertion PRO)

Image ENSCM

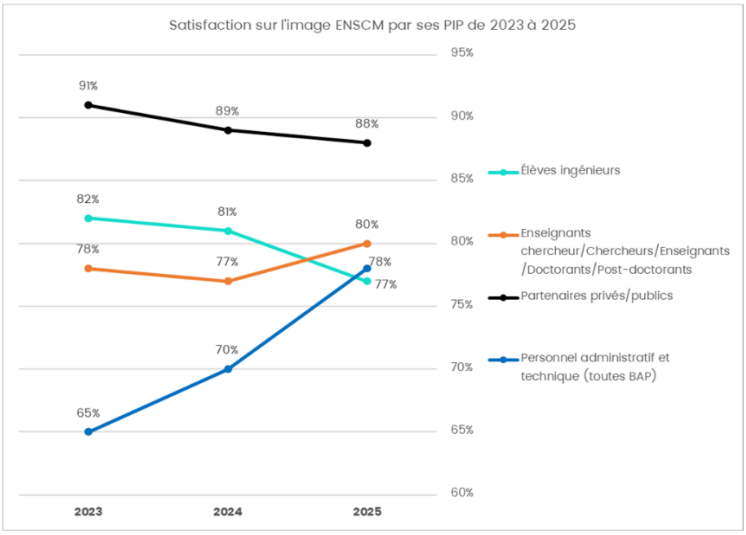

Recommanderiez-vous l' ENSCM ?

2025

77%

80%

88%

78%

Diplômés : 93 à 99%
(enquête insertion PRO)

Satisfaction Formation

Formation utile pour développer un projet professionnel

Elèves ingénieurs

2024 : 91 %	
Oui	44,2 %
Plutôt Oui	46,7 %
Plutôt Non	7,1 %
Non	2 %
Réponses effectives : 351	Non-réponse(s) : 0
Taux de réponse : 100%	Modalité la plus citée : Plutôt Oui

2025 : 95 %		Réponses effectives
Oui	40 %	85
Plutôt Oui	55 %	116
Plutôt Non	4 %	10
Non	0 %	0

Adéquation de la formation avec les secteurs industriels et économiques ? Elèves ingénieurs

2024 : 82 %	
Oui	20,2 %
Plutôt Oui	61,5 %
Plutôt Non	16 %
Non	2,3 %
Réponses effectives : 351	Non-réponse(s) : 0
Taux de réponse : 100%	Modalité la plus citée : Plutôt Oui

2025 : 93 %		Réponses effectives
Oui	31 %	66
Plutôt Oui	62 %	131
Plutôt Non	6 %	13
Non	0 %	1

Satisfaction concernant les compétences des élèves venant de l'ENSCM que vous avez recrutés ?

Enseignant chercheur, chercheur, enseignant, doctorant, post-doctorant

2024 : 89 %	
Satisfaisant	55,6 %
Plutôt satisfaisant	33,3 %
Plutôt insatisfaisant	11,1 %
Réponses effectives : 27	Non-réponse(s) : 0
Taux de réponse : 100%	Modalité la plus citée : Satisfaisant

2025 : 84-100 %

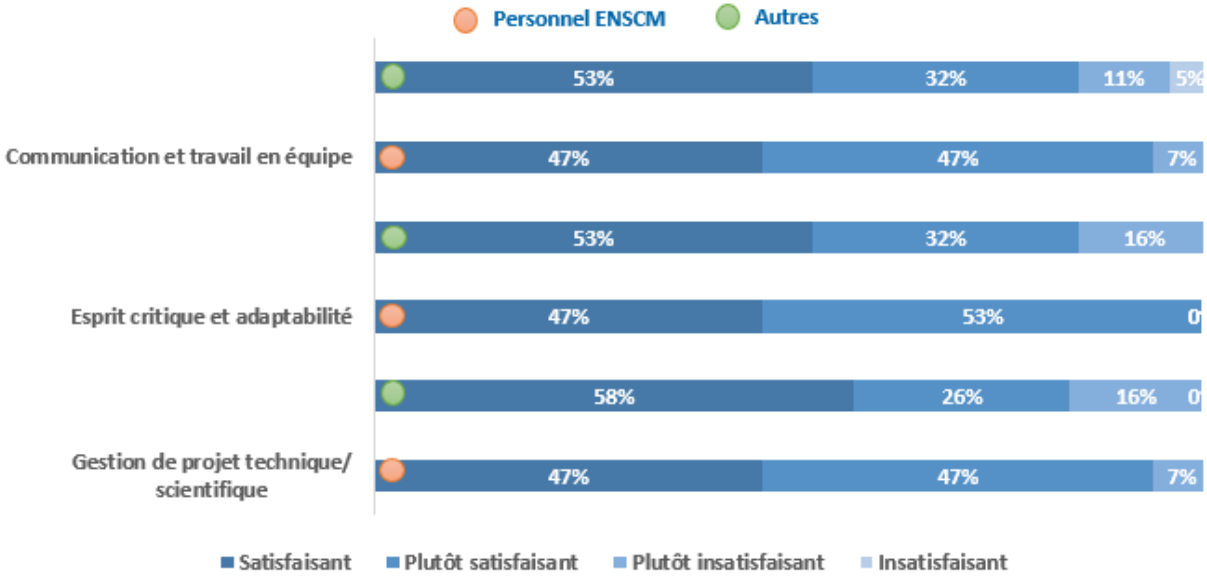

Satisfaction concernant les compétences des élèves ENSCM accueillis ?

Partenaires publics, privés

2024 : 96 %	
Satisfaisant	82 %
Plutôt satisfaisant	14 %
Plutôt insatisfaisant	4 %
Réponses effectives : 50	Non-réponse(s) : 0
Taux de réponse : 100%	Modalité la plus citée : Satisfaisant

2025 : 93-97 %

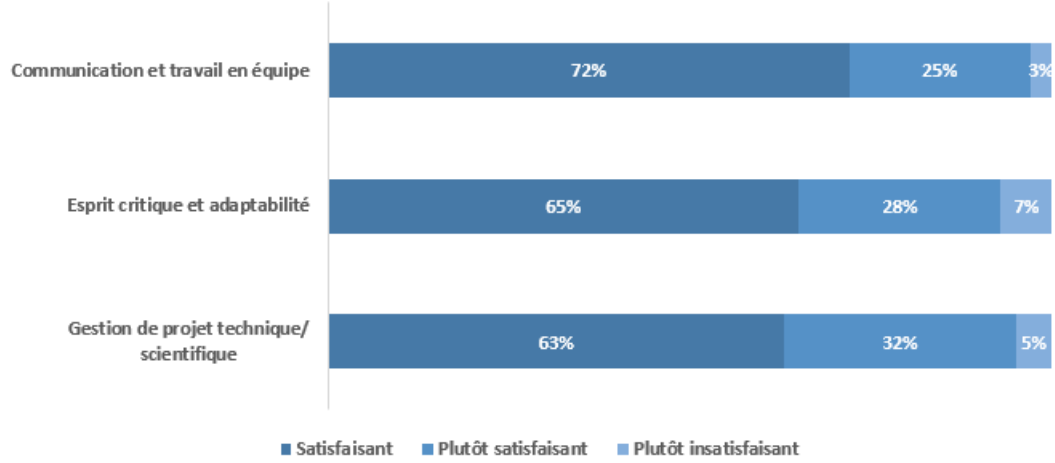

- Satisfaction Valorisation

Satisfaction collaboration avec l'ENSCM ? Partenaires publics, privés

2024 : 94 %	
Satisfaisant	66,7 %
Plutôt satisfaisant	27,3 %
Plutôt insatisfaisant	4,5 %
Insatisfaisant	1,5 %
Réponses effectives : 66	Non-réponse(s) : 0
Taux de réponse : 100%	Modalité la plus citée : Satisfaisant

2025 : 100 %		Réponses effectives
Satisfaisant	63 %	42
Plutôt satisfaisant	37 %	25

- Satisfaction Communication Direction

Satisfaction concernant l'information sur les orientations stratégiques

	2024	2025 ↑
Elève ingénieur	60 %	65 %
Enseignant-chercheur / chercheurs	54 %	57 %
Personnel administratif ou technique (toutes BAP)	69 %	65 %

Satisfaction concernant la communication et la transmission d'informations

	2024	2025 ↑
Elève ingénieur	61 %	70 %
Enseignant-chercheur / chercheurs	61 %	60 %
Personnel administratif ou technique (toutes BAP)	62 %	67 %

Le directeur *rappelle les objectifs de cette enquête. Il précise que la liste des PIP ne se limite pas aux seuls personnels de l'Ecole.*
Il révèle par ailleurs une baisse du taux de participation des élèves, une situation inédite à ce niveau. Cette diminution pourrait notamment s'expliquer par la période des examens, en particulier pour les étudiants de première année.

Afin d'approfondir l'analyse des résultats, il propose qu'un examen plus détaillé soit présenté au mois d'octobre et qu'il soit mis en perspective avec les données issue des autres enquêtes menées au sein de l'établissement.

Une membre du collège des IATS *souligne l'intérêt d'une mutualisation des enquêtes afin de disposer d'une vision consolidée et de suivre l'évolution pluriannuelle des résultats au regard des démarches d'amélioration continue mises en œuvre.*
Elle estime également pertinent de développer des indicateurs permettant de mesurer les effets concrets de cette amélioration continue, au-delà du seul niveau de satisfaction des usagers. A ce titre, elle suggère d'évaluer les retombées des actions engagées ainsi que les moyens mobilisés, notamment en termes de masse salariale et le coût global de la démarche qualité.
Elle s'interroge sur la possibilité de disposer d'un retour des commentaires ventilés par service, sous la forme d'un tableau de bord. Un tel outil permettrait de mieux identifier les points d'amélioration et d'ajuster les actions mises en œuvre au sein des différents services.

Une membre du Collège iii *souhaite également disposer de retours relatifs aux enseignements. Elle souligne que ces éléments permettraient aux enseignants d'identifier leurs points d'amélioration, d'adapter leurs pratiques pédagogiques et de contribuer à la modernisation des contenus et des modalités d'enseignement. Ces informations constitueraient ainsi un outil utile pour l'amélioration de la qualité des formations.*

Une membre du collège des IATS *indique que ça serait bien de communiquer à tout le personnel.*

Le Directeur *rappelle que ces informations font l'objet d'une communication auprès des personnels. Il précise également que les résultats de l'enquête sont accessibles sur le site Web de l'Ecole.*

Un membre extérieur élu *demande si l'école dispose d'éléments de comparaison avec d'autres écoles ?*

Le Directeur *répond que ce type de comparaison n'est pas disponible d'école à école. En revanche, l'école peut se comparer aux enquêtes CGE et de la FGL. C'est ce que fait le chargé de mission à l'insertion professionnelle chaque dont présentation en CEVE et CA.*

Un membre invité *rajoute qu'en complément des enquêtes CGE, il y a une enquête cruciale IESF (Observatoire des ingénieurs et des scientifiques de France).*

Une membre du collège des IATS *souhaite une diffusion plus large des résultats de l'enquête relative à l'insertion professionnelle. Elle estime que les informations communiquées pourraient également intéresser les personnels administratifs et techniques.*

Elle suggère par ailleurs d'enrichir le site web en y intégrant une rubrique dédiée à l'insertion professionnelle, permettant de présenter de manière plus détaillée les résultats des enquêtes et les principaux indicateurs relatifs au devenir des diplômés.

Le Président du Conseil d'Administration *indique qu'il est particulièrement attentif aux différents points soulevés lors de ces échanges. Il souligne l'importante d'analyser les attentes des milieux professionnels à l'égard des diplômés de l'école et de suivre l'évolution de leur perception afin d'adapter au mieux les formations aux besoins du monde socio-économique.*

Un membre invité *fait toutefois observer que cet exercice demeure complexe, notamment en raison d'un niveau d'implication parfois insuffisant des étudiants dans les démarches d'évaluation de retour d'expérience.*

Un membre du collège i *souligne que le renforcement des liens avec les industriels du secteur sera un enjeu déterminant pour l'avenir de l'école. Il estime que la mise en place de l'apprentissage constitue une évolution particulièrement positive et stratégique, dans la mesure où elle favorise le rapprochement entre les formations et les besoins des entreprises. Il considère toutefois que des efforts restent à poursuivre afin de consolider cette dynamique et d'en maximiser les bénéfices pour les étudiants et les partenaires professionnels.*

2. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du vendredi 13 mars 2026

Le Président du Conseil d'Administration *demande à l'ensemble des membres du conseil d'Administration si des modifications sont à apporter au procès-verbal de la séance du 13 mars 2026.*

Une membre du collège des IATS *indique qu'elle souhaite apporter une modification à l'observation qu'elle avait formulée dans le cadre de la présentation du compte financier, figurant à la page 14 du procès-verbal.*

Le Président du Conseil d'Administration *précise que cette demande sera prise en compte et que la modification sera intégrée à la version mise à jour du procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 mars 2026.*

Le Président du Conseil d'Administration invite les membres à formuler leurs observations, puis soumet au vote le procès-verbal :

Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration : *Procès-verbal du Conseil d'Administration du vendredi 13 mars 2026*
Membres du Conseil d'Administration présents : 24 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 1
Délibération : N° 2026-06-25 : 08 *Procès-verbal du Conseil d'Administration du vendredi 13 mars 2026 : approuvé avec 23 voix pour des voix présentes ou représentées*

3. Approbation – Election des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs de l'ENSCM

- Cadre réglementaire

Composition obligatoire : : 4 PU / assimilés
4 MCF / assimilés
2 autres enseignants
Parité F/H dans chaque collège

Spécificité ENSCM : Absence de conseil académique :

Le Conseil d'administration exerce les attributions du conseil académique en matière de discipline (articles L.172-6-2, R.712-9 et suivants du code de l'éducation.

Le conseil d'administration tient lieu d'organe compétent pour la constitution de la section disciplinaire (article R.712-9 du Code de l'éducation et dispositions spécifiques aux établissements sans conseil académique).

Modalités :
- Désignation d'office par le CA si nb = sièges (pas de vote)
- Election uniquement en cas de concurrence (scrutin majoritaire à 2 tours), tout le monde vote (représentation CAC)

En l'absence de Conseil Académique, le Conseil d'Administration exerce les attributions du conseil académiques en matière de disciplinaire, conformément aux articles L.712-6-2 et R.712-9 et suivants du Code de l'éducation. A ce titre, le Conseil d'Administration tient lieu d'organe compétent pour constituer la section disciplinaire.

Le Conseil Administration constate que, pour certains collèges, le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir.

En conséquence, sont désignés d'office :

Collège des professeurs des universités et assimilés :

- Madame Paolucci – Madame Joly-Duhamel

Collège des maîtres de conférences et assimilés :

- Madame Salameh – Madame Cerneaux (au titre MCF de tout ENSCM)

Le Conseil d'Administration constate l'absence de représentants élus du **collège des enseignants** en son sein. Les membres de ce collège sont donc désignés parmi les enseignants relevant de cette catégorie au sein de l'établissement. Les candidats étant en nombre égal aux sièges à pourvoir, **leur désignation intervient d'office, sans vote.**

Collège des autres enseignants :

- **Monsieur Gassin – Madame Gonzalez**

Le résultat du vote est le suivant :	
Membres présents ou représentés	24
Pour :	24 voix
Blanc :	0 voix
Abstention :	0 voix

Le Conseil d'Administration, exerçant les attributions du Conseil Académique en matière disciplinaire, procède à l'élection des membres de la section disciplinaire pour les collèges dans lesquels le nombre de candidats est supérieur au nombre de sièges à pourvoir. Conformément aux dispositions du Code de l'éducation, l'élection se déroule au scrutin majoritaire à deux tours. L'ensemble des membres du Conseil d'Administration participe au vote.

Pour le **collège des professeurs des universités et assimilés**, deux sièges restent à pourvoir au titre des représentants masculins parmi :

- Monsieur Virieux – Monsieur Cambedouzou – Monsieur Clément

Pour le **collège des maîtres de conférences et assimilés**, deux sièges restent à pourvoir au titre des représentants masculins parmi :

- Monsieur Ayad – Monsieur Vezenkov – Monsieur Vrancken – Monsieur Carboni

Le Conseil d'administration procède à l'élection de deux membres pour le collège des professeurs des universités et assimilés et désigne Monsieur. Virieux et Monsieur Cambedouzou.

Le résultat du vote est le suivant :	
Membres présents ou représentés	24
Pour :	24 voix
Blanc :	0 voix
Abstention :	0 voix

Le Conseil d'administration procède à l'élection de deux membres pour le collège des maîtres de conférences et assimilés et désigne Monsieur. Ayad et Monsieur Vezenkov.

Le résultat du vote est le suivant :	
Membres présents ou représentés	24
Pour :	24 voix
Blanc :	0 voix
Abstention :	0 voix

Le Président du Conseil d'Administration invite les membres à formuler leurs observations, puis soumet au vote.

Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration : *Approbation – Désignation/Election des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs de l'ENCSM*
Membres du Conseil d'Administration présents : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0
Délibération : N° 2026-06-25 : 09 *La désignation des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs de l'ENCSM est approuvée à l'unanimité avec 24 voix pour des voix présentes ou représentées*

II. FINANCES

4. Approbation du Budget rectificatif n°1 - 2026

Le Responsable du service financier présente le premier budget rectificatif (BR n°1) de l'année 2026. Il précise que ce BR s'inscrit dans le cadre du processus interne de construction budgétaire interne, et vise à ajuster les prévisions budgétaires initiales en vue de l'échéance du 31 décembre 2026.

Ce budget rectificatif concerne exclusivement les enveloppes de fonctionnement et d'investissement. Il intègre les éléments du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) validé lors du CA de mars 2026, avec pour objectif de mobiliser le fonds de roulement et la trésorerie disponible.

Le Responsable du service financier expose la situation budgétaire actualisée :

- Recettes :
  - -203 862 € en recettes globalisées
  - + 931 579 € en recettes fléchées
  - Total des recettes : 13 146 051 €

- Dépenses - Fonctionnement :
  - + 295 000 € en AE
  - + 235 000 € en CP

- Dépenses - Investissement :
  - + 65 416 € en AE
  - + 65 416 € en CP

Il présente également la situation comptable, en soulignant que le compte de résultat prévisionnel au BI 2026 prévoyait un excédent de 32 255 €. La revue des charges et de produits dans le cadre du budget rectificatif permet d'améliorer la prévision pour 2026 avec une prévision de résultat excédentaire de 137 075 €.

Le Président du Conseil d'Administration informe les membres de l'avis favorable par la Rectrice, transmis en amont de la séance. Il présente ensuite les différents articles de la délibération soumis au vote :

- *Article 1 – Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution budgétaire suivants :*
  - ***119,66 ETPT**, dont 101 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 18,66 ETPT hors plafond d'emplois législatif ;*
  - ***13 325 207,09 €** d'autorisations d'engagement dont :*

9 664 959 € personnel
2 812 958,96 € fonctionnement et intervention
847 289,13 € investissement

  - ***13 486 007,09 €** de crédits de paiement dont :*

9 664 959 € personnel
2 973 758,96 € fonctionnement et intervention
847 289,13 € investissement

  - ***13 146 051,26 €** de prévisions de recettes*
  - ***- 339 955,83 €** de solde budgétaire*

- *Article 2 – Le conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes :*
  - ***- 477 233,83 €** de variation de trésorerie*
  - *+ 137 075,34 € de résultat patrimonial*
  - *+ 512 075,34 € de capacité d'autofinancement*
  - *- 40 695,66 € de variation de fonds de roulement*

Le Président du Conseil d'Administration *invite les membres à formuler leurs observations, puis soumet au vote le Budget Rectificatif n°1 (BR1) pour l'exercice 2026 :*

Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration : *Approbation du Budget rectificatif n°1 (BR1) – 2026*
Membres du Conseil d'Administration présents : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0
Délibération : N° 2026-06-25 : 10 *Le Budget rectificatif n°1 (BR1) - 2026 approuvé à l'unanimité avec 24 voix pour des voix présentes ou représentées*

5. Approbation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2027

La Directrice Générale des Services rappelle le cadre réglementaire, les principes ainsi que le calendrier de la procédure budgétaire 2027.

La Directrice Générale des Services présente les grandes orientations pour l'année 2027 sur les différents axes : Formation, Recherche et Valorisation et Pilotage.
Elle présente ensuite les leviers d'action :

- Poursuivre la politique globale destinée à créer une dynamique d'amélioration continue et de diffusion de la culture qualité au sein de la communauté (Schéma Directeur, Label DD&RSE) ;
- Poursuivre une trajectoire pluriannuelle de masse salariale soutenable ;
- Poursuivre la dynamique en matière de réponses aux AAP ;
- Mettre en œuvre de façon opérationnelle la stratégie qui sera définie dans le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) ;
- Accompagner, dans une recherche de qualité de vie au travail accrue, des projets d'établissement notamment ceux en faveur des dispositifs de responsabilité sociétale.

Le budget initial de l'exercice 2027 sera construit en fonction des données du compte financier 2025 et de la prévision d'exécution au 31/12/2026 :

- La croissance des recettes propres devra être poursuivie.
- La maîtrise de la masse salariale reste une priorité : toutes les mesures adoptées devront être soutenables.
- Les dépenses de fonctionnement sont également appelées à être à minima maintenues.

Le Responsable du Service Financier et Comptable a indiqué que le déploiement de SIFAC+ au sein de l'école interviendrait d'ici la fin du mois de janvier ou début février 2027.

Une membre du collège des IATS souligne que le document a bien été transmis, mais avec retard.
Elle souligne également 3 choses d'un point de vue personnel :

- *Réévaluer la grille des compétences ;*
- *Intégrer au plan de formation 2027 des actions de formation des personnels à l'utilisation de l'IA ;*
- *Promouvoir un environnement de travail plus sécurisé.*

La Directrice Générale des Services propose la mise en place d'un groupe de travail.

Un membre extérieur élu relève également 4 sujets à explorer :

- *La formation sur l'IA ;*
- *La Sobriété numérique ;*
- *Le volet adaptation ;*
- *La Transition climatique.*

La Directrice Générale des Services revient sur les différents points soulevés. Concernant la transition climatique et plus particulièrement le volet photovoltaïque, elle indique que l'Université de Montpellier n'a pas été en mesure de réaliser l'étude envisagée au sein de l'ENSCM, en raison d'une charge de travail importante. L'école prendra donc directement contact avec un bureau d'études afin de faire avancer ce dossier.
Elle précise également que l'école souhaite étudier la mise en place de la climatisation dans l'ensemble des bureaux. Des demandes de devis ont d'ores et déjà été effectuées.
S'agissant du volet adaptation, elle rappelle que la Région Occitanie demeure propriétaire des bâtiments et qu'une équipe s'est rendu sur site en juin 2025 afin d'effectuer un état des lieux.

Le Président du Conseil d'Administration demande que les travaux relatifs au volet adaptation soient engagés à compter de septembre 2026. Il souligne également que, dans le cadre de la maîtrise des dépenses de personnel, une vigilance particulière devra être portée aux recrutements.

Le Président du Conseil d'Administration invite les membres à formuler leurs observations, puis soumet au vote le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2027.

Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration : *Approbation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2027*
Membres du Conseil d'Administration présents : 24
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0
Délibération : N° 2026-06-25 : 11 *Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2027 approuvé avec 24 voix pour des voix présentes ou représentées*

6. Approbation de la Politique d'achats responsables

Pourquoi une politique d'achats responsables ?

Faire de l'achat un levier stratégique

Réduire son empreinte environnementale

Promouvoir l'innovation responsable

Contribuer au développement d'une économie durable et inclusive

Les objectifs

4 axes structurants :

- Réduction des impacts environnementaux
- Intégration des exigences sociétales et environnementales
- Ancrage territorial et soutien aux acteurs locaux
- Transparence et intégrité des marchés publics

Principes directeurs

Acheter mieux avant d'acheter plus

- Réparer / mutualiser / louer
- Intégrer les critères RSE dans tous les marchés
- Développer l'économie circulaire
- Réduire les déchets et le carbone

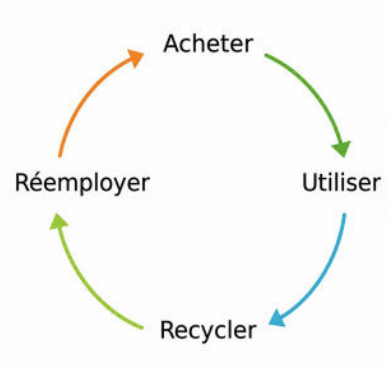

- Plan d'action

Une ambition collective

- Formation et sensibilisation des agents
- Évaluation régulière des résultats
- Création du comité « Achats Responsables ENSCM »
- Pilotage, suivi des indicateurs et amélioration continue

Le Président du Conseil d'Administration invite les membres à formuler leurs observations, puis soumet au vote la politique d'achats responsables.

Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration : *Approbation de la Politique d'achats responsables*
Membres du Conseil d'Administration présents : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0
Délibération : N° 2026-06-25 : 12 *La Politique d'achats responsables approuvée à l'unanimité avec 24 voix pour des voix présentes ou représentées*

IV. SCOLARITE ET VIE ETUDIANTE

19. Approbation du budget 2026-2027 de l'Association des Elèves Ingénieurs (AEI) et de la demande de subvention (avis favorable à l'unanimité du CEVE du 4 juin 2026)

Le Président du Conseil d'Administration propose d'avancer le point 19 – Budget prévisionnel 2026/2027 de l'AEI (Association des Elèves Ingénieurs) et demande de subvention et demande la modification du titre sur l'ordre du jour initial.

Un membre invité présente le diaporama de présentation.

Sommaire

1) Fonctionnement organisationnel de l'AEI
2) Chronologie des évènements
3) Liens avec le Schéma de la vie étudiante
4) Prévisionnel sur l'exercice 2026
5) Bilan sur l'exercice réalisé (période du 01/01/2026 au 01/06/2026)

6) Conclusion
7) Demande de subvention

1) Fonctionnement organisationnel de l'AEI

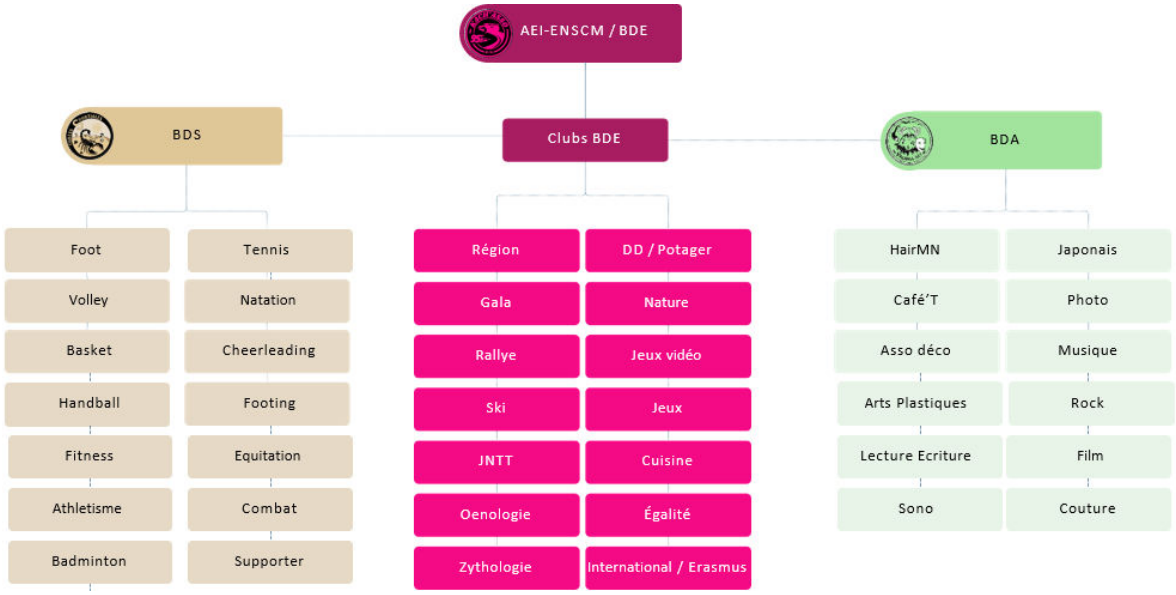

Répartition de la subvention de l'école au sein de l'AEI

- Suivi des activités et des projets financiers tout au long de l'année par le trésorier du Club
- Début juin : Présentation de chaque club
  - ✓ Présentation des projets et du budget prévisionnel
  - ✓ Ouverture au débat : projets, fonds dormants, …
- Fin juin : Répartition de la subvention de l'école
  - ✓ Débat avec les membres
  - ✓ Phases de votes
- ✓ Septembre : Mise à disposition de la subvention

2) Chronologie des évènements

Chronologie des évènements étudiants

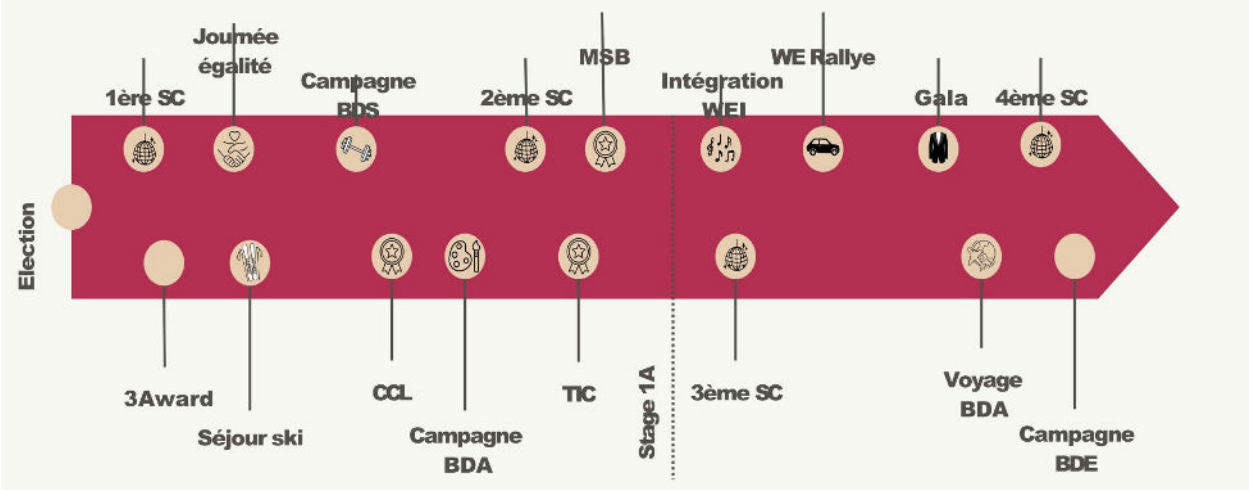

Flux importants de l'exercice financier

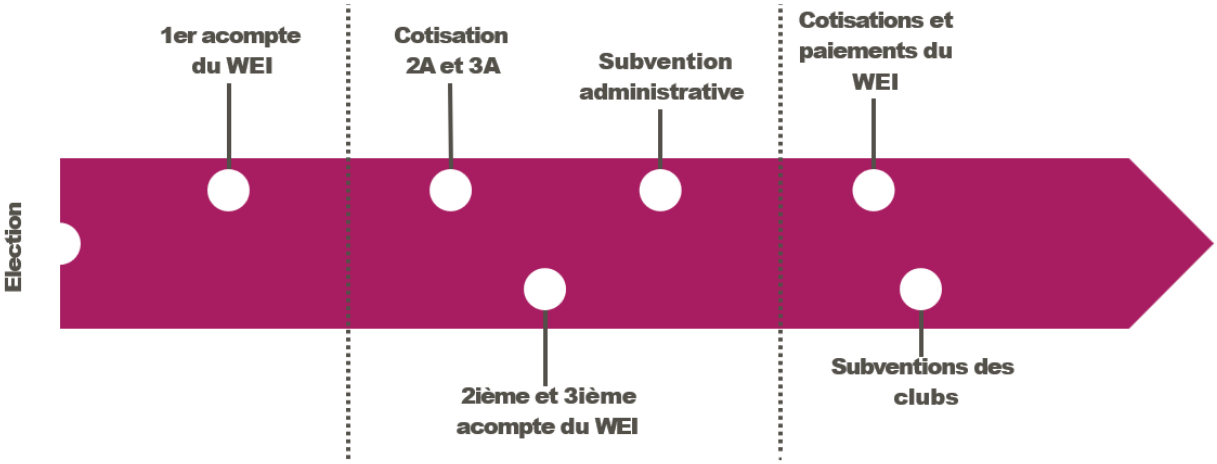

3) Liens avec le Schéma de la vie étudiante

- Accueil
  - Deux semaines d'intégration
  - Financement des activités du club Erasmus
  - Week-End d'intégration
  - Système de parrainage
  - Partenariats avec Studea
- Art et culture
  - Financement des activités artistiques
  - Aide au financement de voyages (ski, BDA, rallye)
  - Financement des activités des clubs de cuisine, œnologie, zythologie, JNTT

- **Environnement**
  - Financement des activités des clubs DD, nature (potager)
  - Poubelle de tri à la cafétéria (plastique, carton, verre, canettes) et seau à biodéchets, volonté à avoir une KFET plus verte

- **Bien-être**
  - Financement des activités sportives et des clubs de l'école
  - Fonds pour le groupe prévention HDVSS
  - Gestion de la cafétéria tous les soirs de la semaine de 16h30 à 21h et de 16h30 à 23h le mercredi

- **Engagement**
  - Au sein des clubs et bureaux subventionnés
  - Financement et entraide des clubs et associations engagés (Chimie Solidarité, Club Egalité,)
  - Discussions avec la direction pour la valorisation de l'engagement étudiant

- **Protection**
  - Fonds pour le groupe prévention HDVSS
  - Soutien du Club Egalité
  - Agent de sécurité et personnels de secours sur nos événements
  - Collaboration active de la team prévention avec la cellule d'écoute

4) Prévisionnel sur l'exercice 2026

Budget prévisionnel 2026

Entrées			
Subventions	École	20 000	29 560
	FSDIE / CVEC	9560	
Cotisations	Cotisation BDE	16500	22100
	Option BDS	4400	
	Option BDA	1200	
Participations	Voyage	8100	88855
	Intégration	37800	
	Fêtes	8500	
	Ski	26040	
	Evenements	6715	
	Matériel TP	1700	
Clubs	Repas	3215	3265
	Vente matériel	50	
Textile	Polo bureaux	4900	8100
	Pull de promo	3200	
Kfet	Rechargements	61010	69465
	Miam	8455	
Total entrées			221 345

Sorties			
Integration	WEI	53500	53500
Vie sportive	Tournois	4700	10205
	Salles	5505	
Voyages	BDA	9880	38480
	Ski	28600	
Prévention	Protections périodiques	950	2750
	Prévention égalité	1800	
Événements	Ponctuels	15680	32630
	Fetes	16950	
Matériel	Achat	2500	4350
	TP	1850	
Textile	Polo bureaux	4900	8100
	Pull de promo	3200	
Frais	Assurance	948,27	2248,27
	Droits d'auteurs	360	
	Bancaires	740	
	Essence/peages	200	
Kfet	Stocks	59900	69045
	Miam	8395	
	Entretien	750	
Total sorties			221308

Bilan	37

5) Bilan sur l'exercice réalisé (période du 01/01/2026 au 01/06/2026)

- Bilan du voyage au ski

Participations des élèves	+ 26 984 €
Appel à projet	+ 800 €
Bénéfices du repas	+ 663,42 €
Tour opérateur	- 28 984 €
Bilan	**- 536,58 €**

- Bilan des tournois sportifs

Participations bus Risoul 1850 → Vichy	+ 725 €
Vente tenue TIC	+ 756 €
Paiement bus Risoul 1850 → V ichy	- 2290 €
Achat tenue TIC	- 705,05 €
Réduction adhérents TIC	- 2155,50 €
Achat matériel	- 75 €
Bilan	**- 3 744,55 €**

- Bilan des évènement ponctuels

Participations activité voile	+ 150 €
Participations activité plongée	+ 180 €
Participations activité accrobranche	+ 200 €
Appel à projet voile/plongée	+ 760 €
Paiement activité voile	- 390 €
Paiement activité plongée	- 864 €
Paiement activité accrobranche	- 380 €
Bilan	**- 344,00 €**

- Bilan des fêtes

Participations SC Désintégration 3/4A	+ 2 320 €
Participations SC Paques	+ 1 405 €
Coût SC Désintégration 3/4A	- 4 435,50 €
Coût SC Paques	- 3 510,67 €
Bilan	**- 4 221,17 €**

- Bilan de la Kfet

Rechargements et Miams	+ 26 116,86 €
Stocks et paiement Miams	- 26 846,36 €
Comission Lydia Pro	- 156,71 €
Bilan	**- 886,21 €**

- Bilan condensé du reste

Appel à projets	+ 2 419 €
1e accompte du WEI	- 3 103,80 €
Assurance 2026	- 948,27 €
Commission Lydia Pro (hors Kfet)	- 58,02 €
Achat de matériel	- 149 €
Transfert d'argent pour formation du CERC	- 720 €
Bilan	**- 2 560,09 €**

- Balance comptable

Recettes	-	Dépenses	=	Balance
63 479,28 €	-	**75 772,33 €**	=	**- 12 293,05 €**

6) Conclusion

- Conclusion budget prévisionnel 2026

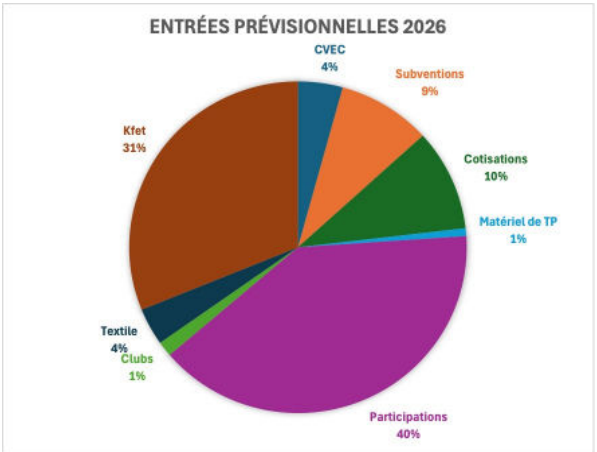

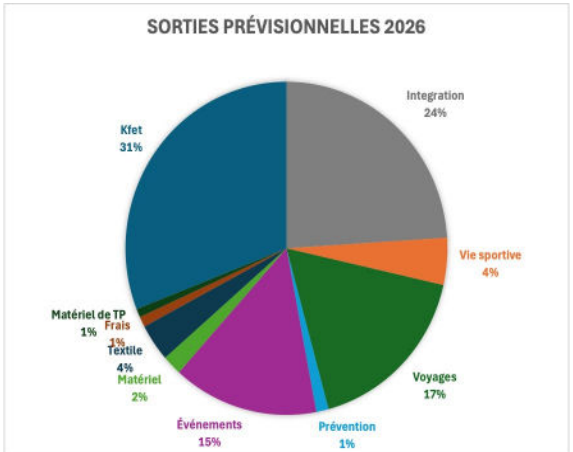

7) Demande de subvention de 20 000 €

Un membre extérieur élu *remercie pour cette présentation, qu'il juge particulièrement riche et dynamique. Il relève toutefois, l'absence d'une véritable démarche de recherche de sponsors et s'interroge sur les raisons pour lesquelles aucun appel à parrainage n'est actuellement envisagé.*

Le membre invité *précise que l'AEI a déjà mis en place plusieurs partenariats avec des commerçants locaux, permettant aux étudiants de bénéficier de tarifs préférentiels sur présentation de leur carte étudiant.*

Le Président du Conseil d'Administration *partage l'analyse du membre extérieur élu quant à l'intérêt de développer davantage la recherche de partenaires et de sponsors. Il suggère que l'AEI prenne contact avec d'autres organismes institutionnels ou territoriaux, tels que la Métropole, afin d'explorer de nouvelles opportunités de soutien.*

Le Président du Conseil d'Administration invite les membres à formuler leurs observations, puis soumet au vote de la demande de subvention de 20 000€ par l'AIE

Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration : *Approbation du budget 2026/2027 de l'AEI de l'ENSCM et de la demande de subvention de 20 000€*
Membres du Conseil d'Administration présents : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0
Délibération : N° 2026-06-25 : 23 *Budget 2026/2027 de l'AEI ENSCM et de la demande de subvention de 20 000 € avec 24 voix pour des voix présentes ou représentées*

III. RESSOURCES HUMAINES

7. Approbation du Rapport Social Unique (RSU) – 2025

(Avis favorable à l'unanimité du CSAE du 11 juin 2026)

La Directrice Générale des Services revient sur les principaux événements marquants de l'année 2025 :

- Recrutements de 2 titulaires et 24 contractuels
- Adoption d'une nouvelle charte de gestion des personnels contractuelles, intégrant une revalorisation des rémunérations

- Poursuite de politique indemnitaire au bénéfice des IATS
- Un conseiller de prévention depuis novembre 2025
- 77 % des personnels ont suivi une formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1
- Audit de la commission des titres d'ingénieur (CTI)
- Adoption du schéma directeur DDRS
- Obtention du label employeur pro vélo (argent)
- Mise en œuvre du 2ème plan en faveur de l'égalité professionnelle homme & femme
- Renouvellement des conseils centraux
- Lancement de l'élaboration du Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)
- Actualisation du plan de développement des compétences 2025
- Augmentation de l'ASIE restauration
- Augmentation du montant de la carte cadeau pour Noël de 67 % (50 € vs 30 €)
- Evaluation HCERES de l'Université de Montpellier, Contribution de l'ENSCM dans le cadre de l'EPE.

Une membre invitée du service du pilotage *est arrivée à 12h pour présenter une synthèse du Rapport Social Unique (RSU).*

Un membre du collège des usagers *a quitté la séance à 12h22.*

Une membre du collège des IATS *remercie pour le travail et l'ensemble des résultats.*

Une membre du collège des IATS *rappelle les observations formulées lors du CSAE du 11 juin 2026 et souligne qu'aucun document n'avait été présenté à l'appui des échanges. Elle insiste sur la nécessité d'accorder une attention particulière à la formation et à l'accompagnement des doctorants. Elle appelle également à une meilleure valorisation ainsi qu'à une évaluation des coûts liés à la mise en œuvre de la charte des contractuels. Enfin, dans le cadre de l'action sociale, elle exprime le souhait que l'ENSCM puisse, à terme, consacrer 1% de sa masse salariale à ces actions.*

Le Président du Conseil d'Administration *remercie les équipes pour le travail particulièrement détaillé et de qualité présenté dans ce dossier.*

Le Président du Conseil d'Administration *invite les membres à formuler leurs observations, puis soumet au vote le Rapport Social Unique (RSU) 2025 et rappelle qu'un membre du collège des usagers a quitté la séance avant le vote :*

Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration : *Approbation du Rapport Social Unique (RSU) 2025*
Membres du Conseil d'Administration présents : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Délibération : N° 2026-06-25 : 13 *Rapport Social Unique (RSU) 2025 avec 23 voix pour des voix présentes ou représentées*

8. Approbation du Référentiel d'Equivalences Horaires des enseignants et enseignants-chercheurs - 2026/2027

(Avis favorable à l'unanimité du CSAE du 11 juin 2026)

La Directrice Générale des Services *présente le Référentiel d'Equivalences Horaires des enseignants et enseignants-chercheurs pour l'année universitaire 2026-2027. Elle en rappelle les principales évolutions ainsi que les modalités d'applications au sein de l'école.*

Le Président du Conseil d'Administration *invite les membres à formuler leurs observations, puis soumet au vote le Référentiel d'Equivalences Horaires des enseignants et enseignants-chercheurs pour l'année universitaire 2026-2027 :*

Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration : *Approbation du Référentiel des Equivalences Horaires des enseignants et enseignants-chercheurs pour l'année universitaire 2026-2027*
Membres du Conseil d'Administration présents : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Délibération : N° 2026-06-25 : 14 *Référentiel d'Equivalences Horaires des enseignants et enseignants-chercheurs pour l'année universitaire 2026-2027 avec 23 voix pour des voix présentes ou représentées*

9. Approbation des Lignes Directrices de gestion (LDG) relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs (RIPEC) – 2026/2027 (Avis favorable à l'unanimité du CSAE du 11 juin 2026)

La Directrice Générale des Services *présente et commente les Lignes Directrices de Gestion (LDG) relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs (RIPEC) pour l'année universitaire 2026-2027. Elle en rappelle les principales, les modalités d'attribution ainsi que les éventuelles évolutions envisagées pour la campagne à venir.*

Le Président du Conseil d'Administration *invite les membres à formuler leurs observations, puis soumet au vote les Lignes Directrices de Gestion (LDG) relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs (RIPEC) pour l'année universitaire 2026-2027 :*

Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration : *Approbation des Lignes Directrices de Gestion (LDG) relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs (RIPEC) pour l'année universitaire 2026-2027*
Membres du Conseil d'Administration présents : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
Délibération : N° 2026-06-25 : 15 *Lignes Directrices de Gestion (LDG) relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs (RIPEC) pour l'année universitaire 2026-2027 avec 23 voix pour des voix présentes ou représentées*

10. Approbation du Calendrier de fermeture de l'établissement pour l'année universitaire 2026/2027

(Avis favorable à l'unanimité du CSAE du 11 juin 2026)

Les périodes d'ouverture et de fermeture de l'établissement pour l'année universitaire 2026/2027 sont les suivantes :

Armistice 1918	Mercredi 11 novembre 2026
Noël	Du Vendredi 18 décembre 2026 au soir au Lundi 4 janvier 2027 au matin
Pâques	Lundi 29 mars 2027
Ascension	Jeudi 6 mai et Vendredi 7 mai 2027
Pentecôte	Lundi 17 mai 2027
Fête Nationale	Mercredi 14 juillet 2027
Période estivale	Du Mardi 27 juillet au soir au Jeudi 19 août 2027 au matin

* Pour rappel, l'ensemble des jours de fermeture de l'établissement sont automatiquement décomptés des droits à congés des personnels, y compris le vendredi 7 mai 2027.

Le Président du Conseil d'Administration *invite les membres à formuler leurs observations, puis soumet au vote le calendrier de fermeture de l'établissement pour l'année universitaire 2026/2027 :*

Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration : *Approbation du Calendrier de fermeture de l'établissement pour l'année universitaire 2026-2027*
Membres du Conseil d'Administration présents : 23 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 2
Délibération : N° 2026-06-25 : 16 *Calendrier de fermeture de l'établissement pour l'année universitaire 2026-2027 avec 21 voix pour des voix présentes ou représentées*

11. Approbation – Action Sociale d'Initiative Etablissement (ASIE) – Restauration et hors restauration

(Avis favorable à l'unanimité du CSAE du 11 juin 2026)

Révision ASIE Restauration

La Directrice Générale des Services rappelle les 3 dispositifs qui sont actuellement en vigueur :

- Le restaurant du CNRS (route de Mende), accessible aux personnes affectées à l'IBMM ou à l'ICGM, bénéficie d'une ASIE de 3,35 € ;
- Les restaurants universitaires du CROUS, ouverts à tous les personnels, donnent lieu à une ASIE de 2,10 € (restaurants Vert Bois, Triolet) ;
- Le restaurant géré par l'Association des personnels de l'Université de Montpellier (APUM) situé sur le Campus Triolet et ouvert à tous les personnels, ouvre droit à une ASIE de 2,16 €.

A titre indicatif, la répartition des aides, à la restauration en 2025 s'établit comme suit :

Aides PIM	CROUS	141,12 €	Aide ASIE	CROUS	269,16 €
	APUM	1 496,88 €		APUM	3 888,8 €
	CNRS	3 264,73 €		CNRS	10 977,81 €
	TOTAL PIM	4 902,73 €		TOTAL ASIE	15 135,77 €
TOTAL PIM + ASIE : 20 038,80 €					

Le montant de l'ASIE est fixé de manière à représenter 30 % du coût d'un repas. Or, depuis 2025, le changement de prestataire du restaurant du CNRS a entraîné une hausse significative des tarifs.

Dans ce contexte, il est proposé :

- De porter l'aide au restaurant du CNRS de 3,35 € à 3,98 € ;
- D'augmenter celle du CROUS de 2,10 € à 2,25 €
- De maintenir inchangée l'aide versée au restaurant de l'APUM, à 2,16 €

L'entrée en vigueur de ces nouveaux montants dépendra du calendrier de révision des conventions conclues entre l'ENSCM et les organismes gestionnaires des restaurants. Pour rappel, l'aide est déduite du prix payé par les agents, l'établissement procédant ensuite au remboursement mensuel aux organismes gestionnaires.

Le coût annuel de cette revalorisation est estimé à 2 105 €.

Révision ASIE Hors Restauration

Depuis son passage aux responsabilités et compétences élargies, l'ENSCM met en œuvre une action sociale d'initiative établissement (ASIE) dans les domaines culturel et sportif au bénéfice des agents.

- *Par délibération du Conseil d'Administration n°2023-10-05 : 34, l'établissement a étendu ce dispositif en décidant :*
  - *D'augmenter les montants de l'aide ainsi que le plafond du quotient familial ;*
  - *D'ouvrir l'attribution de l'aide aux abonnements et aux participations ponctuelles à des événements culturels ou sportifs, dans la limite d'une aide par année civile ;*
  - *D'étendre le bénéfice de l'aide aux enfants, avec un montant fixé à 50 % de celui accordé aux agents ;*
  - *De prendre en compte les abonnements souscrits à compter du 1er septembre N+1 ou du 1er septembre N.*

Cette délibération a également relevé les montants de l'aide et le quotient familial applicables à l'ASIE « soins coûteux ».

- *Une seconde délibération du Conseil d'Administration n°2025-10-17 : 34, a introduit de nouvelles évolutions :*
  - *Dédoublement de l'ASIE sport et culture pour les agents ;*
  - *Dédoublement de l'ASIE sport et culture pour les enfants ;*
  - *Intégration des tickets de cinéma parmi les dépenses culturelles d'aides.*

Une nouvelle version du guide de l'action sociale à l'ENSCM a été publiée en décembre 2025 et déposée sur l'ENT. Cette communication renforcée a entraîné – conformément aux objectifs de l'établissement – une augmentation du nombre de demandes d'aides.

Au regard de l'expérience acquise dans l'instruction des dossiers, il apparaît nécessaire de consolider, au sein d'un document unique, le tableau des ASIE de l'ENSCM, annexé à une nouvelle délibération, avec une date d'effet au 1er janvier 2026.

Le Président du Conseil d'Administration *invite les membres à formuler leurs observations, puis soumet au vote la révision de l'Action Sociale d'Initiative Etablissement (ASIE) restauration et hors restauration.*

Une membre du collège des IATS *remercie la direction pour l'action engagée en faveur du bien-être des personnels.*

Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration : *Approbation de la révision de l'Action Sociale d'Initiative Etablissement (ASIE) Restauration et hors restauration*
Membres du Conseil d'Administration présents : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
Délibération : N° 2026-06-25 : 17 *Révision de l'Action Sociale d'Initiative Etablissement (ASIE) Restauration et hors restauration avec 23 voix pour des voix présentes ou représentées*

IV. SCOLARITE ET VIE ETUDIANTE

12. Information sur les admissions des étudiants internationaux (CEVE du 4 juin 2026)

- 2 types de mobilité :
  - Mobilités d'études (partenariat)
  - Inscription au diplôme (DD ou Freemovers)

- Candidatures 2026/2027 hors partenariats :
  - 4 candidatures acceptées dont deux confirmées aussi par l'étudiant

18 nouveaux entrants internationaux en septembre 2026 :

- 5 mobilités diplômantes (6 en 2025-2026)
  - 1 East China University of Science and Technology – ECUST (Chine) – 1A
  - 1 Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Kenitra (Maroc) – 1A
  - 3 INP-HB (Côte d'Ivoire) – 2A* (sous condition de résultats en 2A)
  - Milligan University – 2A, pas confirmé par l'étudiant

- 13 séjours d'étude (11 en 2025/2026)
  - 4 Sun Yat-Sen University – IFCEN (Chine)
  - 1 ECUST (Chine)
  - Gent (Belgique)
  - Lund (Suède)
  - 2 UFSC (Brésil)
  - 2 Universidade de Santiago de Compostela (Espagne)
  - University of Birmingham (Royaume-Uni)
  - Université de Siena (Italie)

Le Président du Conseil d'Administration invite les membres à formuler leurs observations. Aucune observation n'étant formulée, le débat est clos sur ce sujet.

13. Information sur la présentation du calendrier de la formation par apprentissage (CEVE du 4 juin 2026)

Calendrier universitaire alternance 26/29 – 1App



Calendrier universitaire alternance 26/29 – 2App



Calendrier universitaire alternance 26/29 – 3App



Calendrier universitaire alternance 26/29 – 3A Alt

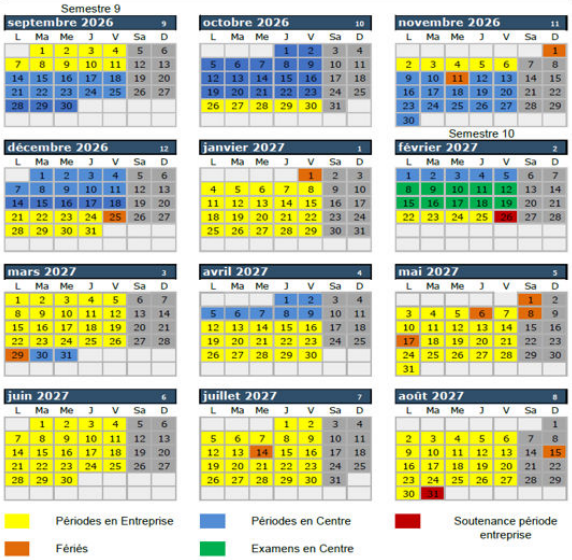

Le Président du Conseil d'Administration invite les membres à formuler leurs observations. Aucune observation n'étant formulée, le débat est clos sur ce sujet.

14. Approbation du Règlement de scolarité 2026/2027

(Avis favorable à l'unanimité du CEVE du 4 juin 2026)

EVOLUTIONS PRINCIPALES DU REGLEMENT DE SCOLARITE

Le règlement de scolarité 2026-2027 est disponible sur le cloud du CEVE.
Il définit les enseignements sous statuts FISE, FISA et FC

- Voté en CEVE
- Voté en CA

Principaux changements :

- Prise en compte de certains modes de déplacements à l'étranger ;
- Précisions apportées pour chaque enseignement sur les modalités d'évaluation et changement des enseignements ;
- Une annexe 2 : Chatre de l'engagement étudiant.

Chimie Montpellier

- Scolarité 1ère à 3ème année :

III. Obtention du diplôme d'ingénieur de l'ENSCM
Pour obtenir leur diplôme d'ingénieur de l'ENSCM qui confère le grade de Master, les élèves devront avoir :

- Réalisé une expérience à l'international
  - de 20 semaines minimum(mobilité d'études ou stage) pour les élèves de la formation sous statut étudiant ayant rejoint l'ENSCM ;
  - de 12 semaines minimum pour les élèves de la formation sous statut apprenti ;

Remarque : Dans le cadre de la démarche de la Responsabilité Sociétale (RSE) de l'Etablissement, le temps de déplacement, effectué en mobilité douce, peut être intégré à la durée du séjour international, selon les modalités suivantes :

1. **Sur demande motivée de l'élève,** une durée maximale de 5 jours ouvrables à l'aller et 5 jours au retour peut être prise en compte dans la durée du séjour.
   Cette demande doit être formulée avant le départ et validée par l'établissement (Service des stages dans le cadre d'une mobilité pour le stage et Service des relations internationales pour un séjour d'études).
2. L'élève **doit fournir des justificatifs** (billets, …) comportant :
   - la date de départ pour la destination de séjour,
   - la date de retour,
   - ces dates doivent être cohérentes avec celles figurant sur la convention de stage afin de pouvoir valider la demande

Scolarité 1ère à 3ème année :
III. Obtention du diplôme d'ingénieur de l'ENSCM
Précisions apportées aux modalités d'évaluation (intégration plus précise dans le règlement de scolarité en plus du syllabus)

Etudiant UE 5.1	Matières Subjects	Nombre d'heures Cours	TD	TP	AF	RNF	Coeff	Evaluation	ECTS
Chimie moléculaire 1 Molecular chemistry 1	Chimie organique générale General organic chemistry (M. Vrancken)	8,0 h	5,3 h			1,3 h	1,00	examen écrit de 1h	
	Réactivité fonctionnelle I Functional reactivity I (M. Campagne)	13,3 h	10,7 h			1,3 h	1,75	examen écrit de 2h	
	Mécanique quantique Quantum mechanics (M. Ramsahye)	9,3 h	6,7 h			2,7 h	1,25	examen écrit de 2h	
	Chimie théorique et modélisation moléculaire 1 Theoretical chemistry and molecular modelling 1 (M. Ramsahye)			12,5 h			1,00	contrôle continu	7
	Initiation à la biochimie [1] Introduction to biochemistry (Mme Di Michele)					10,7 h		examen écrit de 30 min	
	TP de chimie organique Practicals of organic chemistry (M. Jarrosson)			27,0 h			2,00	contrôle continu	

Etudiant UE 5.1	Matières Subjects	Nombre d'heures Cours	TD	TP	AF	RNF	Coeff	Evaluation	ECTS
Chimie moléculaire 1 Molecular chemistry 1	Chimie organique générale General organic chemistry (M. Vrancken)	8,0 h	5,3 h			1,3 h	1,00	examen écrit de 1h (sur papier)	
	Réactivité fonctionnelle I Functional reactivity I (M. Campagne)	13,3 h	10,7 h			1,3 h	1,75	examen écrit de 2h (sur papier)	
	Mécanique quantique Quantum mechanics (M. Ramsahye)	9,3 h	6,7 h			6,7 h	1,25	examen écrit de 2h (sur papier)	
	Chimie théorique et modélisation moléculaire 1 Theoretical chemistry and molecular modelling 1 (M. Ramsahye)			12,5 h			1,00	contrôle continu	7
	Initiation à la biochimie [1] Introduction to biochemistry (Mme Di Michele)					10,7 h		examen écrit de 30 min (sur tablette)	
	TP de chimie organique Practicals of organic chemistry (M. Jarrosson)			27,0 h			2,00	contrôle continu	

[1] La matière est facultative. La note obtenue permet d'améliorer la moyenne à l'UE. Ainsi la note de l'UE sera la meilleure note entre : i) la moyenne obtenue avec les notes des 5 autres matières avec chacune son coefficient et ii) la moyenne obtenue avec la note d'initiation à la biochimie avec un coefficient 1 et les notes des 5 autres matières avec chacune son coefficient.

Scolarité 1ère à 3ème année :
Annexe 2 : Module facultatif : Engagement étudiant
Charte de l'engagement étudiant

La Charte d'usage de l'engagement étudiant a pour objectif de définir les modalités en cours à l'ENSCM sur ce sujet.

La présente charte a pour objectif de :

- définir les conditions de reconnaissance, de valorisation et d'aménagement liées à l'engagement étudiant ;
- garantir un cadre équitable et transparent pour l'ensemble des étudiants de l'établissement.

I – LA RECONNAISSANCE ET LA VALORISATION DE L'ENGAGEMENT
II – LES AMÉNAGEMENTS D'ÉTUDES
III – DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX ÉTUDIANTS ÉLUS
IV – DISPOSITIONS FINALES

Pourra être mis au supplément au diplôme

Le Président du Conseil d'Administration invite les membres à formuler leurs observations, puis soumet au vote du Règlement de scolarité 2026/2027 :

Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration : *Approbation du Règlement de scolarité 2026/2027*
Membres du Conseil d'Administration présents : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Délibération : N° 2026-06-25 : 18 *Règlement de scolarité 2026/2027 avec 23 voix pour des voix présentes ou représentées*

15. Approbation de la charte de l'engagement étudiant

(Avis favorable à l'unanimité du CEVE du 4 juin 2026)

Le Président du Conseil d'Administration *invite les membres à formuler leurs observations, puis soumet au vote la Charte de l'engagement étudiant :*

Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration : *Approbation de la Charte de l'engagement étudiant*
Membres du Conseil d'Administration présents : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Délibération : N° 2026-06-25 : 19 *Charte de l'engagement étudiant avec 23 voix pour des voix présentes ou représentées*

16. Approbation – Cas d'exonération de droits d'inscription 2026/2027

(Avis favorable à l'unanimité du CEVE du 4 juin 2026)

Le Directeur *prend la parole et présentation les cas d'exonération de droits d'inscription. Aucun changement par rapport à l'an dernier.*

Tableau exonérations des droits d'inscription 2026/27 - CEVE du 04/06/2026

	Droits fixés par arrêté ministériel		Droits facultatifs ENSCM			
	CVEC	Diplôme 1	Carte multiservice (1ère)	Carte multiservice (renouvellement)	TOEIC 1er passage	TOEIC 2ème passage
Profil normal	NE	NE	E	NE	E	NE
Apprentis	NE	E	E	NE	E	NE
Boursiers de l'Etat	E	E	E	NE	E	NE
Pupilles de la nation	NE	E	E	NE	E	NE
Décision du directeur (1)	NE	E	E	NE	E	NE
Etudiant en échange FGL	E	E	E	NE	NE	NE
Etudiant en échange SupAgro	E	E	E	NE	NE	NE
Programmes européens, conventions internationales	E (si étudiant en échange) / NE (si étudiant en double diplôme)	E	E	NE	NE (si étudiant en échange) / E (si étudiant en double diplôme)	NE
Etablissements stratégiques	NE	EP	E	NE	E	NE
Profils stratégiques étudiants internationaux (1)	NE	DN	E	NE	E	NE

NE : non exonéré, le droit est à payer par l'étudiant

E : exonéré, l'étudiant ne paie pas ce droit

EP : exonération partielle, l'étudiant paye un droit spécifique défini par convention

DN : exonération partielle, l'étudiant paye les droits nationaux

(1) en application de critères généraux et des orientations stratégiques fixés par le conseil d'administration, dans la limite de 10 % des étudiants inscrits, non comprises les personnes (boursiers, pupilles) mentionnées à l'article R. 719-49 (article R719-50 code de l'éducation)

Les stagiaires de la formation continue sont soumis à des droits spécifiques

***Une membre du collège des IATS**, demande si, hormis les boursiers de l'Etat qui sont exonérés de droit, les autres élèves sont informés de la possibilité d'être exonérés sur décision individuelle.*

***Un membre du collège i** précise que les élèves boursiers ne bénéficient pas automatiquement d'une exonération de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CEVEC), sous réserve d'une demande justifiée par l'intéressé.*

***Le Président du Conseil d'Administration** invite les membres à formuler leurs observations, puis soumet au vote le cas d'exonération des droits d'inscription 2026-2027 :*

Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration : *Approbation – Cas d'exonération de droits d'inscription 2026/2027*
Membres du Conseil d'Administration présents : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
Délibération : N° 2026-06-25 : 20 *Cas d'exonération de droits d'inscription 2026/2027 avec 23 voix pour des voix présentes ou représentées*

17. Approbation des droits différenciés 2026/2027

(Avis favorable à l'unanimité du CEVE du 4 juin 2026)

Références réglementaires

- Code de l'Education R719-49-1 à R719-50-1. Décret n°2026-385 du 19 mai 2026 ;
- Code de l'Education, articles R719-49 à R719-50-1 ;
- Décret n02019-344 du 19 avril relatif aux modalités d'exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers suivant une formation dont les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre de l'Enseignement supérieur ;
- Arrêté du 19 avril relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- Circulaire n°2019-0047 du 20 mars 2019 relative à l'articulation des procédures de préinscription des étudiants internationaux et d'attribution des bourses et exonérations de droits d'inscription par les ambassades et les établissements ;
- Circulaire n02019-0022 du 15 avril 2019 relative à l'aide à la définition par les établissements des critères d'exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers en mobilité internationale ;
- Circulaire n°2019-0009 du 2 mai 2019 relative à la mise en œuvre des droits différenciés à la rentrée 2019 ;
- Mis en place à la rentrée 2019 ;

- Stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux ;
- Plusieurs conditions cumulatives :
  - droits d'inscription différenciés et politique d'exonération et l'allocation de bourses ;
  - amélioration des conditions d'accueil des étudiants internationaux ;
  - renforcement de la présence de l'enseignement supérieur français à l'international et le développement du rayonnement de la langue française à l'étranger.

Montant des droits en cycle ingénieur : 3 941 € en 2025-2026

Exonérations de droit

- Inscription universitaire en France 2020/2021 ;
- Inscription en classe préparatoire avec une double inscription en université ;
- Inscription en doctorat ;
- Membre de la famille d'un citoyen UE **OU** EEE ou Suisse ;

- Nationalité d'un des états de l'Union Européenne **OU** de l'espace économique européen **OU** Confédération Suisse, Monaco, Andorre **OU** ressortissant Québécois ;
- Fiscalement domicilié en France depuis 2 ans **OU** rattaché au foyer fiscal français depuis 2 ans ;
- Réfugié **OU** bénéficiant de la protection subsidiaire **OU** enfant dont le parent bénéficie d'un de ces statuts :
  - Accueil dans le cadre d'un partenariat international ;
  - Accueil dans le cadre de programmes européens.

➢ Proposition d'exonération partielle (commission RI du 16/05/2025)

Code de l'Education, article R719-50 :
Peuvent outre les boursiers de l'Etat et pupilles de la Nation, bénéficier d'une exonération du paiement des droits d'inscription :

- 1° Les étudiants qui en font la demande en raison de leur situation personnelle, notamment les réfugiés et les travailleurs privés d'emploi ;
- 2° Les étudiants dont l'inscription répond aux orientations stratégiques de l'établissement.

La décision est prise par le Directeur de l'établissement en application de critères généraux et des orientations stratégiques fixés par le Conseil d'Administration, dans la limite de 10 % des étudiants inscrits., non comprises les personnes mentionnées à l'article R719-49.

L'exonération peut être totale ou partielle.

➢ Exonération partielle (droits internationaux) :

- Etudiants internationaux bénéficiant du Label Excellence de Campus France
- Etudiants internationaux provenant d'une classe préparatoire intégrée de la FGL
- Etudiants d'ENSCM Kénitra (Maroc) -projet d'accord en cours

➢ Exonération partielle (droits spécifiques) :

- Etudiants internationaux provenant d'ECUST

Le Président du Conseil d'Administration *invite les membres à formuler leurs observations, puis soumet au vote les droits différenciés 2026-2027 :*

Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration :
Approbation des droits différenciés 2026/2027
Membres du Conseil d'Administration présents : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Délibération : N° 2026-06-25 : 21
Droits différenciés 2026/2027 avec 23 voix pour des voix présentes ou représentées

18. Approbation du Calendrier pédagogique universitaire 2026/2027

(Avis favorable à l'unanimité du CEVE du 4 juin 2026)

Semaine	1ere année	2ème année	3ème année
36	**1/09** - rentrée - 9h00	**1/09 - rentrée nouveaux étudiants** **2/09** - rentrée promo - 8h00	**31/08** : rentrée 3A PRI **7/09 :** CBS , CNE, CBD2 **14/09** : COF, MAT, IPAN, DGE
37			
38			
39	Semestre 5 (enseignement et examens)	Semestre 7 (enseignement et examens)	Semestre 9 (enseignement et examens)
40			
41			
42			
43			
44	vacances	vacances	vacances
45			
46			
47	Semestre 5 (enseignement et examens)	Semestre 7 (enseignement et examens)	Semestre 9 (enseignement et examens)
48			
49			
50			
51			
52	vacances	vacances	vacances
53			
1			
2			
3			
4	Semestre 5 puis semestre 6 (enseignement et examens)	Semestre 8 (enseignements et examens)	Semestre 9 (enseignement et examens)
5			
6			
7			
8			
9			
10	vacances	vacances	
11			
12	Semestre 6 (enseignements et examens)	Semestre 8 (enseignements et examens)	
13			
14			
15	vacances		
16			
17			
18	Semestre 6 (enseignements et examens)		
19			
20			
21			
22	**Stage** (date début prévisionnelle 24/05) - 8 semaines minimum -	**Stage** (date début prévisionnelle 12/04) - 17 semaines minimum -	Semestre 10 **PFE** (date début prévisionnelle 1/03) - 24 semaines minimum à compter du 1 mars

Le Président du Conseil d'Administration invite les membres à formuler leurs observations, puis soumet au vote le calendrier pédagogique universitaire 2026-2027 :

Proposition soumise au vote du Conseil d'Administration : *Approbation du calendrier pédagogique universitaire 2026/2027*
Membres du Conseil d'Administration présents : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
Délibération : N° 2026-06-25 : 22 *Calendrier pédagogique universitaire 2026/2027 avec 23 voix pour des voix présentes ou représentées*

20. Information sur les nouveaux équipements dans la formation

- Bilan des équipements TP

Réponses aux AAP UM 2026

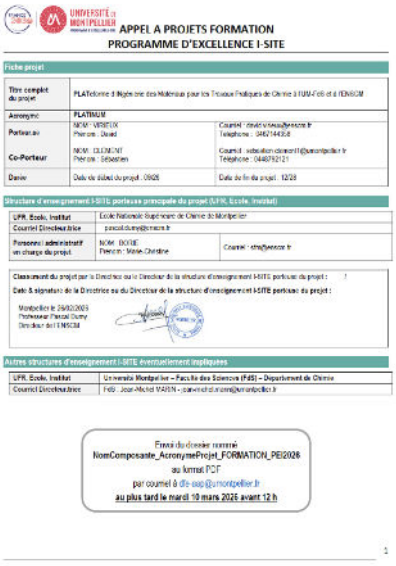
APPEL A PROJETS FORMATION
PROGRAMME D'EXCELLENCE I-SITE

Fiche projet

Titre complet du projet	PLATeforme d'INgénierie des Matériaux pour les Travaux Pratiques de Chimie à l'UM-FdS et à l'ENSCM	
Acronyme	PLATIUM	
Porteur.se	NOM : VIRIEUX Prénom : David	Courriel : [illegible] Téléphone : [illegible]
Co-Porteur	NOM : CLEMENT Prénom : Sébastien	Courriel : [illegible] Téléphone : [illegible]
Durée	Date de début du projet : 09/26	Date de fin du projet : 12/28

Structure d'enseignement I-SITE porteuse principale du projet (UFR, Ecole, Institut)

UFR, Ecole, Institut	Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier	
Courriel Directeur.trice	pascal.dumy@enscm.fr	
Personnel administratif en charge du projet	NOM : BOITIE Prénom : Marie-Christine	Courriel : [illegible]

Classement du projet par le Directrice ou le Directeur de la structure d'enseignement I-SITE porteuse du projet : /

Date & signature de la Directrice ou du Directeur de la structure d'enseignement I-SITE porteuse du projet :

Montpellier le 26/02/2026
Professeur Pascal Dumy
Directeur de l'ENSCM

Autres structures d'enseignement I-SITE éventuellement impliquées

UFR, Ecole, Institut	Université Montpellier – Faculté des Sciences (FdS) – Département de Chimie
Courriel Directeur.trice	FdS : Jean-Michel VARIN - [illegible]

Envoi du dossier nommé
NomComposante_AcronymeProjet_FORMATION_PEI2026
au format PDF
par courriel à dfe-aap@umontpellier.fr
au plus tard le mardi 10 mars 2026 avant 12 h

Projet PlatiUM

PLATeforme d'**IN**génieurs des Matériaux pour les Travaux Pratiques de Chimie à l'**UM**-FdS et à l'ENSC**M.**

Objectifs : Conforter une plateforme intégrée d'ingénierie des matériaux, de la synthèse au prototypage.

Budget prévisionnel par type de dépenses	Financement demandé (TTC)	Co-financement éventuel acquis (TTC)
Fonctionnement	0 €	
Investissement Boîte à gants Tape casting Slot die coater Imprimante 3D Métalliseur + Cibles Découpe laser xTool	 20 000 € 8 000 € 10 000 € 4 500 € 12 000 € 3 000 €	24 000 €
Masse salariale (90 h de REH réparties entre les 2 établissements)	4 500 €	
Total	**62 000 €**	**24 000 €**
Aide demandé dans le cadre du projet PEI	**38 000 €**	**% d'apport : 39%**

Les équipements (1/2)

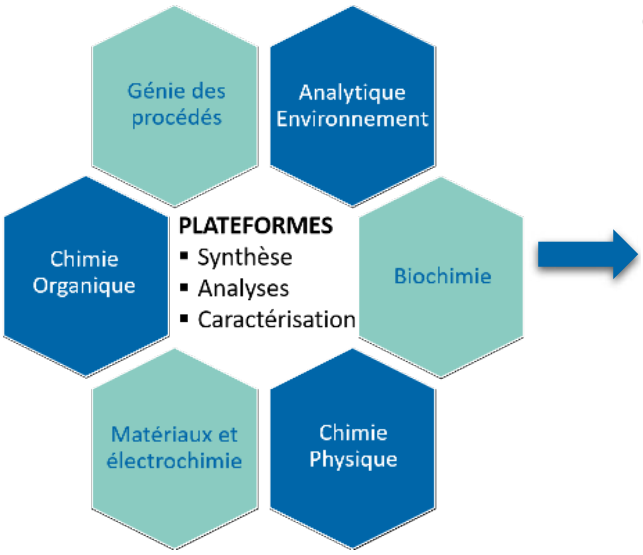

Vocation est pédagogique mais avec des objectifs d'illustration :

1) Des enjeux sociétaux et industriels
2) De développement des compétences

Enjeux traités :

- Transition Ecologique, Energie
- Enjeux du numérique
- Faire rentrer les nouvelles technologies dans la formation (R&D et production)

Les équipements (2/2)

Quelques illustrations des points traités :

- **Transition Ecologique :** Analyses de traces et contaminants (composés inorganiques et organiques), analyse en situation (de terrain), AVC et métriques environnementales.
- **Transition énergétique :** Hydrogène, électrolyse, électrosynthèse, pervaporation.
- Synthèse et développement : Batch versus microondes, mécanochimie, flux continu (GDP/organique).
- **Fabrication mise en forme :** fabrication additive (3 technologies différentes), découpe laser.
- **Caractérisation des matériaux :** des caractéristiques physiques, mécaniques, chimiques.
- **Transition informationnelle :** IA et Data (via serveur IA).

→ **Bilan achat 2025-2026 : 378 K€**

Le Président du Conseil d'Administration *invite les membres à formuler leurs observations. Aucune observation n'étant formulée, le débat est clos sur ce sujet.*

21. Information sur le résultat des concours France Chimies

PRIX JEUNES POUR L'INNOVATION 2026



- 12 projets finalistes présentés :
  - 6 de l'ENSCM
  - 6 de 5 autres Ecoles de la FGL
- 10 sélectionnés pour l'oral

Les 6 projets :

- WearToWarm,
- PFASt Detect,
- Pom'Tint,
- Pyrochrom,
- Hyphaen,
- Block'Heat.

1. **Percolaro :** réinventer la dépollution indistrielle par la symbiose mycélienne (Sigma Clermont)
2. **PFASt Detect :** Outil colorimétrique des PFASt dans l'an (ENSCM)
3. **Hyphaën :** Biomatériau recyclable issu des déchets castanéicoles (ENSCM)

Le Président du Conseil d'Administration *invite les membres à formuler leurs observations. Aucune observation n'étant formulée, le débat est clos sur ce sujet.*

****

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h15.

Le prochain **Conseil d'Administration** est programmé **au jeudi 15 octobre 2026**.

Le Président de séance

Philippe LYX